

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1982

16 août 2013

SOMMAIRE

3W Power S.A.	95136	Koch Nitrogen Finance Luxembourg S.à r.l.	95098
Andbank Asset Management Luxembourg	95136	L Capital Luxembourg S.A.	95097
Athamas Holdings S.à r.l.	95105	Lincoln Electric Luxembourg Holdings S.à r.l.	95100
Atout Finance Sàrl	95129	Lincoln Luxembourg Holdings S.à r.l.	95100
AZ PL	95135	Marben Services S.à r.l.	95098
AZ Poids Lourds	95135	Mebel Concept S.A.	95096
Belron S.A.	95104	Media - Assurances S.A.	95090
Buzzi Unicem International Sàrl	95104	MGP Asia III TMK 1 Holdings S.à r.l.	95102
CEODEUX SERVIttec S.A.	95104	Microsoft Luxembourg S.à r.l.	95103
Charterhouse Poppy I	95104	Peintures et Décors Meyers Claude S.à r.l.	95093
Charterhouse TVC	95104	Perus 1 S.à r.l.	95091
C-K-A-N Marketing & Services S.à r.l.	95133	Pinnacle Investments S.A. SPF	95091
C. & M. S.A.	95104	Pro-Toitures Gestion S.à r.l.	95093
Collections Sculptures et Peintures	95103	RREP DREI S.à r.l.	95099
Colorfront S.A.	95103	RREP ZWEI S.à r.l.	95092
Comquest Luxembourg	95103	RTL Group Germany S.A.	95093
Cork SPF	95103	Saja SA	95095
Crabel Fund GP S.à r.l.	95090	Samorfin S.A.	95094
D. E. Shaw Oculus Luxembourg, S.à r.l.	95103	Samorfin S.A.	95094
EP Services	95096	Samor S.A.	95094
Freo Germany II Partners (SCA) SICAR	95090	Samor S.A.	95095
Garrett Properties S.A.	95099	Sandy Island SA	95094
Générale Alimentaire Franco-Luxembour- geoise & Cie, S.C.A. - SPF	95098	Saphir Real Estate S.A.	95092
GREP Sieben S.à r.l.	95096	Saris International S.A.	95092
GREP Vier S.à r.l.	95096	Scand Doctor S.à r.l.	95093
Immobilière du Luxembourg S.A.	95090	Silexa S.A.	95091
Intent Software S.à r.l.	95097	Société Luxembourgeoise de Commerce International	95092
Jay-Jay S.A.	95095	Someval S.A.	95091
JD Tax & Services S.à r.l.	95135	Sylvestree S.A.	95095
K.A.M. Holding S.A., SPF	95102	Viracopos	95105
Kennametal Holdings, LLC Luxembourg S.C.S.	95101	Westferry 7 S.à r.l.	95127
KFC Holding S.à r.l.	95100	Westferry Other S.à r.l.	95125
KFH Luxembourg Holding I S.à r.l.	95101		

Crabel Fund GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 160.604.

—
Extrait de la résolution circulaire de l'associé unique signée le 25 juin 2013

L'associé unique a résolu de réélire les gérants de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Bertrange, le 27 juin 2013.

Pour le compte de Crabel Fund GP S.à r.l.

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2013086345/12.

(130106414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Freo Germany II Partners (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 123.906.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FREO GERMANY II PARTNERS (SCA) SICAR

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013086514/12.

(130107067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Immobilière du Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 86.500.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 20 avril 2010

L'assemblée générale a pris note du renouvellement statutaire du mandat d'Administrateur de Madame Raymonde DI NARDO ainsi que du renouvellement statutaire du mandat d'Administrateur délégué de Madame Monique DI NARDO.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Mondercange, le 20 avril 2010.

Michel KLEIN / Monique DI NARDO

Administrateur Délégué / Administrateur Délégué

Référence de publication: 2013086624/13.

(130107075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Media - Assurances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R.C.S. Luxembourg B 20.311.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 14 juin 2013, que:

L'Assemblée générale décide à l'unanimité de proroger les mandats comme administrateurs de Messieurs Pierrot Gieres, Elmar Heggen, Alain Berwick et Romain Mannelli ayant leur adresse professionnelle à L-1543 Luxembourg, 45 boulevard Pierre Frieden pour une durée se terminant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes 2013.

L'Assemblée générale décide de proroger le mandat de Monsieur Eric Ambrosi en qualité de commissaire aux comptes, ayant son adresse professionnelle à L-1543 Luxembourg, pour un mandat d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013086765/17.

(130107538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Someval S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 108.239.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les actionnaires de la Société en date du 17 juin 2013 que:

1. est nommé à la fonction d'administrateur de la société:

- Monsieur Eddy Dôme, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 43, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat

Le mandat d'administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013086991/17.

(130107362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Perus 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 133.423.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013086875/10.

(130106701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Pinnacle Investments S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 172.589.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

Référence de publication: 2013086878/10.

(130106991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Silexa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 165.689.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2013

Conseil d'Administration

L'assemblée générale a pris acte, d'une part de la démission de sa fonction de président du Conseil d'Administration de M. Fons Mangen et d'autre part de la démission de son mandat d'administrateur de M. Jean-Hugues Antoine.

L'assemblée générale a décidé de nommer comme nouvel administrateur et président pour une durée de 4 ans, M. Charles KROMBACH demeurant à 131 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, son mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2017.

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2013086975/17.

(130107610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Société Luxembourgeoise de Commerce International, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 16.857.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2013 statuant sur l'exercice 2012

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée tenue en date du 26 avril 2013 ce qui suit:

ad 5) L'Assemblée renouvelle le mandat du réviseur d'entreprises:

Mazars Luxembourg S.A. (RCS B 159962),

10A rue Henri M. Schnadt

L-2530 Luxembourg

Leur mandat expirera avec l'Assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2013.

Pour extrait conforme

Jean-Dominique Sorel

Le Président

Référence de publication: 2013086943/17.

(130106251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Saphir Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 138.162.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013086959/10.

(130106996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Saris International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 67.283.

—
Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013086960/10.

(130107115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

RREP ZWEI S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 148.032.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire tenue le 28 juin 2013

Il en résulte dudit procès-verbal que:

- L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat de Monsieur Erik Vanderkerken, ayant son adresse professionnel au 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, en tant que Gérant de la société.

- L'Assemblée Générale nomme en tant que Gérante de la société Madame Milène Belem, ayant son adresse professionnel au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg. La durée du mandat débute au 28 juin 2013 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013086925/17.

(130106825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Scand Doctor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 100.234.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'associé unique de la Société tenue à Luxembourg le 19 juin 2013

1. La démission de Madame Laura Laine, en tant que gérante unique de la Société, a été acceptée avec effet au 15 juin 2013.

2. Madame Ana Dias, employée privée, née le 12 juillet 1968 à Penafiel, Portugal, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, a été nommée en tant que nouvelle gérante unique de la Société, avec effet au 15 juin 2013, pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Scand Doctor S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013086934/17.

(130106461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

RTL Group Germany S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 38.547.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 27 Mai 2013, que:

L'Assemblée générale décide de renouveler les mandats comme administrateurs de Messieurs François Masquelier, Vincent de Dorlodot et Elmar Heggen, ayant leur adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden L - 1543 Luxembourg, pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat comme commissaire aux comptes de Monsieur Eric Ambrosi, ayant son adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden L -1543 Luxembourg, pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013086927/17.

(130107540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Pro-Toitures Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4917 Bascharage, 45, rue de la Continentale.

R.C.S. Luxembourg B 169.652.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013086886/10.

(130107434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Peintures et Décors Meyers Claude S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7621 Larochette, 22A, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 57.239.

—
Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013086871/10.

(130107293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Samorfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 60.252.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013086955/12.

(130106647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Sandy Island SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 129.453.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013086957/12.

(130106772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Samorfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 60.252.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale

En date du 26 juin 2013, l'assemblée générale a décidée de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Lex Benoy, demeurant professionnellement au 45-27, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Son mandat expirera à l'issue de rassemblée générale de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013086956/15.

(130106648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Samor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 60.063.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale

En date du 26 juin 2013, l'assemblée générale a décidée de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Lex Benoy, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013086954/15.

(130107291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Samor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 60.063.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2013086953/12.

(130106646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Sylvestree S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 159.782.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
1, rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2013086951/13.

(130106210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Saja SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 4, rue de l'Avenir.
R.C.S. Luxembourg B 52.926.

EXTRAIT

Il résulte de la décision prise par le conseil d'administration de la Société en date du 28 juin 2013 que:

1. Le siège social de la Société est transféré au 4 rue de l'avenir L-1147 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Pour la Société
Un mandataire

Référence de publication: 2013086952/14.

(130106709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Jay-Jay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.
R.C.S. Luxembourg B 159.640.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 11 juin 2013

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration:

- D'accepter la démission en date du 10 juin 2013, de Monsieur Gilles GONNER, né le 11 août 1983 à Luxembourg, demeurant à L-3514 Dudelange, 102, route de Kayl, comme administrateur et de nommer en son remplacement Madame Sabine KOROSAK, né le 21 février 1989 à Maribor (Slovénie), demeurant à L-5215 Sandweiler, 10, rue de Contern comme administrateur, avec effet immédiat jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013086648/15.

(130107165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

GREP Sieben S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 142.507.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire tenue le 28 juin 2013

Il en résulte dudit procès-verbal que:

- L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat de Monsieur Eric Vanderkerken, ayant son adresse professionnel au 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, en tant que Gérant de la société.

- L'Assemblée Générale nomme en tant que Gérante de la société Madame Milène Belem, ayant son adresse professionnel au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg. La durée du mandat débute au 28 juin 2013 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013086554/17.

(130106594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

GREP Vier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 134.115.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire tenue le 28 juin 2013

Il en résulte dudit procès-verbal que:

- L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat de Monsieur Eric Vanderkerken, ayant son adresse professionnel au 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, en tant que Gérant de la société.

- L'Assemblée Générale nomme en tant que Gérante de la société Madame Milène Belem, ayant son adresse professionnel au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg. La durée du mandat débute au 28 juin 2013 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013086555/17.

(130106546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Mebel Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 85.476.

—
Les documents de clôture de l'année 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013086764/10.

(130107051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

EP Services, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 135.999.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 26 juin 2013 que:

L'assemblée décide de reconduire les mandats des deux administrateurs suivants:

- Monsieur Roger GREDEN, né le 28 octobre 1953 à Arlon (Belgique), demeurant à L-2273 Luxembourg, 4A, rue de l'Ouest,

- Monsieur Laurent PUTZEYS, né le 25 novembre 1977 à Liège (Belgique), demeurant à B-6860 Nivelet, 13, rue des Jardinets.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire en l'année 2018.

L'assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs-délégués suivants:

- Monsieur Roger GREDEN, né le 28 octobre 1953 à Arlon (Belgique), demeurant à L-2273 Luxembourg, 4A, rue de l'Ouest,

- Monsieur Laurent PUTZEYS, né le 25 novembre 1977 à Liège (Belgique), demeurant à B-6860 Nivelet, 13, rue des Jardinets.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire en l'année 2018.

L'assemblée décide de reconduire pour une durée d'un an, le mandat du réviseur d'entreprises:

- La société PricewaterhouseCoopers, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 65.477, avec siège social au 400, route d'Esch à L-1014 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire en l'année 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013086454/26.

(130107145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Intent Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 167.520.

Par décision de l'assemblée générale des associés daté du 26 juin 2013, il a été décidé:

- d'augmenter le nombre des gérants de trois à quatre et d'élire comme nouveau gérant, avec effet immédiat, M. Emmanuel Briganti, demeurant au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013086596/17.

(130107347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

L Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 169.111.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2013 que:

Les mandats suivant ont été renouvelés pour un an:

ADMINISTRATEURS

- Daniel Piette résidant professionnellement 22, Avenue Montaigne, F-75008 Paris,
- Yves Fourchy, résidant professionnellement 22, Avenue Montaigne, F-75008 Paris,
- Philippe Franchet, résidant professionnellement 22, Avenue Montaigne, F-75008 Paris,
- Massimo Longoni résidant 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg,

ADMINISTRATEUR-DELEGUE

- Massimo Longoni résidant 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg,

REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

- Ernst & Young Services S.A. avec siège 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du réviseur d'entreprises agréé viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Référence de publication: 2013086684/21.

(130107402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Générale Alimentaire Franco-Luxembourgeoise & Cie, S.C.A. - SPF, Société en Commandite par Actions - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 90.483.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 28 juin 2013 a renouvelé les mandats des commissaires aux comptes, membre de conseil de surveillance:

- Monsieur Jean-Noël BONGRAIN, 65, avenue de Ségur, F-75007 Paris, France.
- Monsieur Guy BONGRAIN, 65, avenue de Ségur, F-75007 Paris, France.
- Monsieur Jean-Charles BONGRAIN, 65 avenue de Ségur, F-75007 Paris, France.
- Madame Noella BONGRAIN, épouse ZÜCKER, 8, avenue de la Couronne, B-1050 Bruxelles, Belgique.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Pour Générale Alimentaire Franco-Luxembourgeoise & Cie, SCA -SPF

Société anonyme en commandite par actions de gestion de patrimoine familial

Référence de publication: 2013086536/19.

(130106377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Marben Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 160.134.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013086753/10.

(130107243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Koch Nitrogen Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 59.570,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 145.704.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 26 juin 2013 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 1^{er} juillet 2013, de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Mark Allan Soucie, né le 16 juillet 1964 au Nebraska, ayant son adresse professionnelle au 4111 E., 37th Street North, Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet au 1^{er} juillet 2013, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Justin Brock Hoppas, né le 25 avril 1975 au Kansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E., 37th Street North, Wichita, Kansas, KS 67220, Etats-Unis d'Amérique,

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Justin Brock Hoppas, prénommé.

- Monsieur Steven Lynn Packebush, ayant son adresse professionnelle au 4111 E., 37th Street North, Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Alain Peigneux, ayant son adresse professionnelle au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Olivier Ferres, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} juillet 2013.

Pour extrait conforme
ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Sennigerberg
Signature

Référence de publication: 2013086665/35.

(130107418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Garrett Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 149.780.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 20 juin 2013

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Alain RENARD de son mandat d'Administrateur catégorie B avec effet au 20 juin 2013.

- Monsieur Ahcène BOULHAIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur catégorie B en remplacement de Monsieur Alain RENARD, démissionnaire, avec effet au 20 juin 2013, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent Monsieur Marc LIMPENS, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant que Président du Conseil d'Administration jusqu'au terme de son mandat à savoir l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

GARRET PROPERTIES S.A.

A. RELVAS / M. LIMPENS

Administrateur catégorie A / Administrateur catégorie B

Référence de publication: 2013086534/22.

(130106603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

RREP DREI S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 148.034.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire tenue le 28 juin 2013

Il en résulte dudit procès-verbal que:

- L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat de Monsieur Erik Vanderkerken, ayant son adresse professionnel au 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, en tant que Gérant de la société.

- L'Assemblée Générale nomme en tant que Gérante de la société Madame Milène Belem, ayant son adresse professionnel au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg. La durée du mandat débute au 28 juin 2013 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013086922/17.

(130106824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

KFC Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.004,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 145.701.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 26 juin 2013 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 1^{er} juillet 2013, de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Mark Allan Soucie, né le 16 juillet 1964 au Nebraska, ayant son adresse professionnelle au 4111 E., 37th Street North, Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet au 1^{er} juillet 2013, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Justin Brock Hoppas, né le 25 avril 1975 au Kansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E., 37th Street North, Wichita, Kansas, KS 67220, Etats-Unis d'Amérique,

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Justin Brock Hoppas, prénommé.
- Monsieur Steven Lynn Packebush, ayant son adresse professionnelle au 4111 E., 37th Street North, Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Alain Peigneux, ayant son adresse professionnelle au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Olivier Ferres, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} juillet 2013.

Pour extrait conforme
ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Sennigerberg
Signature

Référence de publication: 2013086670/35.

(130107431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Lincoln Electric Luxembourg Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 149.265.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013087786/9.

(130108648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Lincoln Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 161.401.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013087787/9.

(130108654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

KFH Luxembourg Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 40.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.615.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 26 juin 2013 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 1^{er} juillet 2013, de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Mark Allan Soucie, né le 16 juillet 1964 au Nebraska, ayant son adresse professionnelle au 4111 E., 37th Street North, Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique,

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet au 1^{er} juillet 2013, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Justin Brock Hoppas, né le 25 avril 1975 au Kansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E., 37th Street North, Wichita, Kansas, KS 67220, Etats-Unis d'Amérique.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Justin Brock Hoppas, prénommé.
- Monsieur Steven Lynn Packebush, ayant son adresse professionnelle au 4111 E., 37th Street North, Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Alain Peigneux, ayant son adresse professionnelle au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Olivier Ferres, ayant son adresse professionnelle au 1B, Helenhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} juillet 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2013086671/35.

(130107412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Kennametal Holdings, LLC Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.**Capital social: USD 913.001.000,00.**

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 178.217.

—
Extrait des résolutions prises en date du 27 juin 2013 par les associés de la Société

Les associés ont décidé à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf cent treize millions d'US dollars (USD 913.000.000) pour le porter de son montant actuel de mille US dollars (USD 1.000) à neuf cent treize millions mille US dollars (USD 913.001.000) par l'émission de neuf cent treize millions (913.000.000) de nouvelles parts de commanditaire d'une valeur nominale d'un dollar (USD 1) chacune et toutes souscrites par l'associé commanditaire, Kennametal Holdings Europe Inc., une société constituée et existant valablement selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique et inscrite auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 3213757.

Suite à cette décision, les associés ont décidé de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société de la manière suivante:

«Le capital social est fixé à neuf cent treize millions mille US dollars (USD 913.001.000) représenté par neuf cent treize millions mille (913.001.000) parts sociales:

- neuf cent treize millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (913.000.999) parts de commanditaire, détenues par l'associé commanditaire; et

- une (1) part de commandité, détenue par l'associé commandité;
d'une valeur nominale d'un dollar (USD 1) chacune, toutes entièrement souscrites.»
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Référence de publication: 2013086668/25.

(130106513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

K.A.M. Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 22.382.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 10 avril 2013 à 11.00 heures à Luxembourg 1, rue Joseph Hackin

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs:

Messieurs Koen LOZIE et Joseph WINANDY

L'Assemblée décide de nommer au poste d'Administrateur:

JALYNE S.A.

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 158.952

Représentée par Monsieur Jacques Bonnier

Né le 4 mai 1949 à Wervik (Belgique)

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

pour une période qui viendra à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2013.

- L'Assemblée Générale décide de renouveler en tant que Commissaire aux Comptes:

* Fiduciaire HRT

- Le mandat du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels arrêtés au 31.12.2013.

Pour copie conforme

Signature

Référence de publication: 2013086656/28.

(130106416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

MGP Asia III TMK 1 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 168.083.

—
Extrait des résolutions des associés du 27 juin 2013

Il résulte des dites résolutions que:

L'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative dont le siège social est situé 400 route d'Esch, L - 1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 28 juin 2013.

Pour MGP Asia III TMK 1 Holdings S.à r.l.

Bernardine Vos

Gérante

Référence de publication: 2013086774/17.

(130106736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Microsoft Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 97.198.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013086742/10.

(130107079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Collections Sculptures et Peintures, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 86.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013088445/9.

(130109164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Colorfront S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 171.213.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013088446/9.

(130109826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Comquest Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 12-14, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 117.560.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013088452/9.

(130109949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Cork SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 129.998.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013088457/9.

(130109172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

D. E. Shaw Oculus Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 134.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013088468/9.

(130109868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

CEODEUX SERVItec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 43.595.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013088417/9.
(130109352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

C. & M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 45.391.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013088384/9.
(130109489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Charterhouse Poppy I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 116.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013088393/9.
(130110013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Charterhouse TVC, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 124.503.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013088394/9.
(130109582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Buzzi Unicem International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 98.168.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013088355/9.
(130109495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Belron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 71.639.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013088365/9.
(130110256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Athamas Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 139.619.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013088337/9.

(130109891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Viracopos, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 178.293.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twenty fifth day of June.

There appeared:

1. Viracopos (GP), a private limited company (société privée à responsabilité limitée) incorporated under the Luxembourg laws, having its registered office at 7, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, in process to be registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, the above named acting as General Partner and Limited Shareholder;

2. Tikva Holding S.A., a public limited company (société anonyme) incorporated under the Swiss laws, having its registered office at 3bis, rue du Parc, CH-1207 Geneva (Switzerland), registered with the Swiss Commercial Register under number CH-660.2.850.010-3, the above named acting as Limited Shareholder;

All represented by Ms Emmanuelle Bauer, attorney-at-law at the Brussels and Luxembourg Bars, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private deed, which, initialled "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the notary to enact the following Articles of Incorporation of a partnership limited by shares (société en commandite par actions), which they declared to form among themselves.

Preliminary Title - Definitions and Interpretation

In these Articles of Incorporation, except where the context requires otherwise, the following words and expressions shall have the respective meaning set out below:

“Accounting Period”	a period (a) beginning on the date of incorporation of the Company in the case of the first accounting period or, in the case of any subsequent accounting period, on 1 st January in the relevant year and (b) ending on the 31 st December of the same year or, in the case of the final accounting period, on the date on which the Company is liquidated;
“Affiliate”	any Person directly or indirectly controlling, controlled by, or under common control with, such other Person; the term “control” (and any cognate expression), meaning, in respect of a Person, the right to (a) exercise the majority of the voting rights of investors of that Person; or (b) appoint the majority of the members of the management body of that Person; or (c) determine the policy and strategy of that Person;
“Article”	any article of these Articles of Incorporation;
“Articles of Incorporation”	the articles of incorporation of the Company, as amended from time to time;
“Business Day”	each day, except any Saturday, Sunday or public holiday, upon which banks are generally open for business in Luxembourg;
“Capital Contribution”	the amount payable by a Shareholder to the Company in consideration for the issue of Shares as set out in a Drawdown Notice, which amount cannot be greater than that Shareholder’s Undrawn Commitment;
“Cause”	a final, binding, non-appealable finding by an arbitral decision of (i) gross negligence (faute lourde) or wilful misconduct (dol) on the part of the General Partner which has a material and adverse effect on the Company or (ii) fraud (fraude) on the part of the General Partner in connection with the operation or management of the Company;
“Closing”	each one or more periods during which Investors are admitted to the Company as Shareholders or Shareholders are increasing the number of Shares they hold;
“Commitment”	the maximum amount contributed or agreed to be contributed to the Company by way of subscription for Shares by an Investor pursuant to that Investor’s Subscription Agreement;

“Company”	Viracopos, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) to be incorporated under the Luxembourg laws, with registered office at 7, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg;
“Companies Law”	the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time;
“Default”	the failure by a Limited Shareholder to make a full payment to the Company when due;
“Defaulting Shareholder”	a Limited Shareholder who is in Default;
“Drawdown”	in respect of any Shareholder, the payment of a Capital Contribution pursuant to a Drawdown Notice;
“Drawdown Notice”	a notice issued by the General Partner to each Shareholder requiring it to contribute a portion of its Commitment against the issue of Shares and specifying (in summary form) the proposed application of those contributions;
“General Meeting”	any regularly constituted meeting of Shareholders;
“General Partner”	Viracopos (GP), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 7, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, in process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, in its capacity as unlimited shareholder and general managing partner (associé gérant commandité) of the Company, or such other Person that may act as unlimited shareholder and general managing partner of the Company;
“General Partner’s Share”	the management share (action de commandité) held by the General Partner in the share capital of the Company, in its capacity as unlimited shareholder and general managing partner (associé gérant commandité) of the Company;
“Indemnified Party”	the General Partner, any committee appointed by the General Partner and their respective agents, affiliates, officers, directors, managers, shareholders and personnel which the Company has agreed to indemnify and hold harmless out of the Company’s assets;
“Investment”	any investment made or acquired by the Company, either directly or indirectly;
“Investor”	any Person prior to its registration as the owner of a Share in the register of Shareholders of the Company;
“Limited Shareholder”	any holder of Ordinary Shares (actions ordinaires), whose liability is limited to the amount of its Capital Contribution in the Company;
“Net Asset Value”	in relation to the Company as a whole or a Share, as applicable, the difference between the value of the assets and liabilities allocated to the Company or Share, as determined by the General Partner on the basis of the fair value of the Investments;
“Ordinary Majority”	a majority of Shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the votes validly cast, including the affirmative vote of the General Partner;
“Ordinary Share”	each ordinary share (action ordinaire) held by the Limited Shareholders in the share capital of the Company;
“Person”	any natural or legal body, including any individual natural person, firm, company, corporation, government, state or agency of a state or any association, trust or partnership (whether or not having separate legal personality) or two or more of the foregoing;
“Professional Investors”	means any investor who possesses the experience, knowledge and expertise to make its own investment decisions and to properly assess the risks that it incurs, under the criteria defined in the Annexe III of the Luxembourg law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended;
“Share”	any share in the capital of the Company, including the General Partner’s Share and any Ordinary Shares;
“Shareholder”	any holder of one or more Shares, i.e. the Limited Shareholders and/or the General Partner as the case may be, or any Investors if so required by the context;
“Special Majority”	a majority of Shareholders representing at least twothirds (2/3) of the votes validly cast, including the affirmative vote of the General Partner acting in its capacity as general managing partner (associé gérant commandité) except if the resolution relates to the replacement of the General Partner in accordance with Article 15 hereof; such votes may be cast in front of a Luxembourg notary public as and when applicable;
“Subscription Agreement”	each agreement entered into by the Company and an Investor and setting out (i) the Commitment of that Investor, (ii) the rights and obligations of that Investor in relation to its subscription for Shares and (iii) representations and warranties given by that Investor for the benefit of the Company;
“Supervisory Board”	the supervisory board of the Company established in accordance with the Companies Law, which shall be comprised of not less than three (3) members;

“Undrawn Commitment” in respect of a Limited Shareholder on any date, its Commitment less the aggregate Capital Contributions made by that Limited Shareholder to the Company (other than any of those Capital Contributions which have been returned to that Limited Shareholder pursuant to these Articles of Incorporation), as at that date.

“USD” or “US dollars” the United States dollar, currency of the United States of America.

In these Articles of Incorporation, the following shall be construed as follows:

(a) Article and paragraph headings used in these Articles of Incorporation are inserted for ease of reference only and shall not affect construction.

(b) References to "writing" or "written" includes any other non-transitory form of visible reproduction of words.

(c) References to times of the day are to that time in Luxembourg and references to a day are to a period of twenty-four (24) hours running from midnight.

(d) References to the word "include" or "including" (or any similar term) are not to be construed as implying any limitation and general words introduced by the word "other" (or any similar term) shall not be given a restrictive meaning by reason of the fact that they are preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things.

(e) Except where the context specifically requires otherwise words importing one gender shall be treated as importing any gender, words importing individuals shall be treated as importing corporations and vice versa, words importing the singular shall be treated as importing the plural and vice versa, and words importing the whole shall be treated as including a reference to any part thereof.

(f) References to statutory provisions or enactments shall include references to any amendment, modification, extension, consolidation, replacement or re-enactment of any such provision or enactment (whether before or after the date of these Articles of Incorporation), to any previous enactment which has been replaced or amended and to any regulation, instrument or order or other subordinate legislation made under such provision or enactment.

I. Main Corporate Features.

Art. 1. Name and Form.

1.1 There is hereby established among the General Partner in its capacity as unlimited shareholder and general managing partner, the Limited Shareholders and all persons who may become owners of the shares hereafter issued a partnership limited by shares (société en commandite par actions)

1.2 The Company shall exist under the corporate name of "Viracopos".

1.3 The Company shall be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the Companies Law as well as by these Articles of Incorporation.

1.4 All documents drafted by the Company and addressed to third parties, such as letters, invoices or publications, must bear the registered name of the Company, including the words "S.C.A." or "société en commandite par actions", as well as the address of the registered office of the Company and the initials R.C.S. Luxembourg, followed by the number under which the Company is registered with the Luxembourg trade and companies registry.

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The registered office of the Company may be transferred within the City of Luxembourg by means of a resolution of the General Partner.

2.3 The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the General Meeting adopted at the Special Majority.

2.4 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner.

2.5 In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Object.

3.1 The Company's purpose is:

3.1.1 to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

3.1.2 to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

3.1.3 generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

3.1.4 to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

3.1.5 to grant to any Affiliate any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of such Affiliate) including, on an ancillary basis, marketing and administrative assistance, to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector;

3.1.6 to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed;

3.1.7 to employ any techniques and instruments relating to its Investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks; and

3.1.8 generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

3.2 The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Term.

4.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several Shareholders, subject to Article 15 hereof.

Art. 5. Liability of the Shareholders.

5.1 The General Partner shall be jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

5.2 The General Partner shall not however be bound by the reimbursement to the Limited Shareholders of the paid amounts on their Shares.

5.3 The Limited Shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than when exercising their rights as Shareholders at General Meetings and, unless otherwise provided by the Companies Law, shall only be liable for payment to the Company of the amounts paid for each Share they hold in the Company.

II. Capital - Shares - Classes.

Art. 6. Share Capital.

6.1 The issued and subscribed share capital of the Company is set at fifty thousand US dollars (USD 50,000.-) divided into (i) forty-nine (49) Ordinary Shares with a par value of one thousand US dollars (USD 1,000.-) each, held by the Limited Shareholders, and (ii) one (1) General Partner's Share held by the General Partner with a par value of one thousand US dollars (USD 1,000.-).

6.2 The authorised capital is fixed at ten million fifty thousand US dollars (USD 10,050,000.-) consisting of (i) ten thousand forty-nine (10,049) Ordinary Shares with a par value of one thousand US dollars (USD 1,000.-) each and (ii) one (1) General Partner's Share with a par value of one thousand US dollars (USD 1,000.-). Shares issued within the authorised capital will be issued at the par value per Share, increased by a share premium, as the case may be.

6.3 The General Partner is authorised within the limits set forth herein to (i) realise any increase of the share capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription or conversion rights granted by the General Partner within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by the issuing of new Shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner, (ii) determine the place and date of the subscription(s), the issue price, the terms and conditions of the subscription and payment for the new Shares and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the existing Shareholders at the moment of the new issue. This authorisation is valid for a period of five (5) years from the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

6.4 The General Partner may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of the issue of new Shares under the authorised capital.

6.5 Following each increase of the issued capital within the limits of the authorised capital, realised and duly stated in the form provided for by the Companies Law, this Article will be modified so as to reflect the actual increase. Such modification will be recorded in authentic form by the General Partner or by any person duly authorised and empowered by the General Partner for this purpose.

6.6 The issued or authorised capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the General Meeting adopted at the Special Majority.

6.7 In addition to the share capital, the General Partner may establish a share premium account into which any premium paid on any Share in addition to its par value is transferred. The amount of the share premium account may be used to

provide for the payment of any Ordinary Shares which the Company may repurchase from its Limited Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to any Shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Classes of Shares.

7.1 The General Partner may create classes of Shares in accordance with the provisions of the Companies Law and the Articles of Incorporation.

7.2 Shareholders of the same class will be treated equally pro rata to the number of Shares of such class held by them.

Art. 8. Form of the Shares.

8.1 The Company shall issue Shares in registered form only.

8.2 All issued Shares of the Company shall be registered in the register of Shareholders which shall be kept by the Company at its registered office, and such register shall contain the name of each owner of Share(s), his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of Shares held by him and the amount paid up on each Share.

8.3 The inscription of the Shareholder's name in the register of Shareholders evidences his right of ownership of such Shares. The Shares are not represented by certificates. However, upon the request of the Shareholders, certificates signed by the General Partner or by any other two members of the board of the General Partner (either by hand, printed or in facsimile) and witnessing the registration of a holder in the register of Shareholders of the Company will be issued by the Company. Delivery of such certificates will be made at the risk and at the cost of the Shareholders concerned.

8.4 Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of Shareholders.

8.5 In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

8.6 The Company recognises only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Shares is disputed, all persons claiming a right to such Shares have to appoint one single attorney to represent such Shares towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Shares.

Art. 9. Issue - Drawdown - Default.

9.1 Issue of the Shares

9.1.1 Shares may only be issued to Professional Investors.

9.1.2 During the authorised capital, the General Partner can, at its own discretion, decide to hold one or more Closings, each of which shall last for the period determined by the General Partner in its sole discretion.

9.1.3 Shares issued in the context of the authorised capital will be issued at a price equal to the par value per Share, unless otherwise decided by the General Partner.

9.2 Drawdown

9.2.1 The General Partner may call and draw down Undrawn Commitments from Shareholders, pro rata to each Shareholder's Commitment and up to their respective Commitment, as needed, based on the capital needs of the Company, in such amounts and such instalments as the General Partner deems appropriate in its sole discretion.

9.2.2 Capital Contributions in consideration for Shares shall be due within ten (10) Business Days after a Drawdown Notice is issued by the General Partner to the Shareholders.

9.2.3 Each Drawdown Notice will set out the amount of the required Capital Contribution, the date on which such Capital Contribution is payable, the bank account to which the payment for such Capital Contribution is to be made and other terms and conditions such as, subject to confidentiality requirements, the summary details of the application of such Capital Contribution.

9.2.4 Shareholders who fund Capital Contributions after the due date may be assessed a late interest charge on the amount of such contributions at a rate of three-months USD LIBOR (3M USD LIBOR) plus nine per cent (9%) per annum, compounded monthly.

9.3. Default

9.3.1 Upon failure of a Shareholder to contribute, upon receipt of a Drawdown Notice and within the term set out in Article 9.2.2 above, any portion of its Capital Contribution when due, the General Partner may, in its sole discretion, declare the Shareholder in Default, without the requirement of a reminder.

9.3.2 In addition to the statutory remedies upon default of payment including the default interest set out in the sub-mentioned Article 9.2.4, the remedies set forth in Articles 9.3.3 and 9.3.4 shall be applicable.

9.3.3 The Defaulting Shareholder's right to vote as a Shareholder of the Company as well as any membership rights of a member of any committee representing the Defaulting Shareholder shall be automatically suspended as of the Default.

9.3.4 The General Partner may take any of the following actions in its entire discretion:

(a) the General Partner may commence legal proceedings against the Defaulting Shareholder to collect the due and unpaid amount plus compensation of damages and costs, such legal proceedings to be initiated at the courts of Luxembourg;

(b) Subject to the provisions of lit. (a) above and lit. (c) below, the General Partner may remove the Defaulting Shareholder from the Company. The Shares held by the Defaulting Shareholder that were not sold in accordance with the provisions of lit. (c) below may be redeemed and cancelled and shall accrue to the other Limited Shareholders pro rata in proportion to their Capital Commitments to reflect that the total Capital Commitments of the other Limited Shareholders represent one hundred percent (100 %); provided, however, that the Capital Commitment of any Limited Shareholder shall not be increased without its consent. The removed Defaulting Shareholder shall, subject to mandatory law, be entitled to a compensation equal to the excess of the Net Asset Value per Share determined as of the end of the Accounting Period immediately preceding the date of the removal over the aggregate sum of any and all expenses incurred, and damages suffered, by the Company as a consequence of the Default.

(c) Prior to the exercise of the right to remove the Defaulting Shareholder pursuant to the provisions set forth in lit. (b) above, the General Partner shall, subject to a right of first refusal of the non-Defaulting Shareholders, offer the Shares held by the Defaulting Shareholder for acquisition at fair market value as reasonably determined by the General Partner and the assumption of the unpaid balance of the Capital Commitment of the Defaulting Shareholder. The General Partner shall be entitled to transfer the Shares of the Defaulting Shareholder and deduct from the purchase price for the benefit of the Company (i) any and all expenses incurred, and damages suffered, by the Company as a consequence of the Default and (ii) a contractual penalty equal to the amounts set forth in lit. (b) above. The non-Defaulting Shareholders shall have a right of first refusal in respect of the Shares of the Defaulting Shareholder pro rata to their Capital Commitments or such other proportion as agreed between them.

9.3.5 The General Partner may further hold the Defaulting Shareholder responsible for any and all expenses incurred, and damages suffered, by the Company as a consequence of the Default, to the extent that such are not covered by the proceeds paid to the Defaulting Shareholder pursuant to Article 9.3.4 (a) above.

Art. 10. Redemption of Shares.

10.1 The General Partner's Share may not be redeemed.

10.2 Subject to the provisions of Article 49-8 of the Companies Law, and when the General Partner deems it to be in the best interests of the Company, Ordinary Shares may be redeemed as set forth below:

10.2.1 Ordinary Shares will be redeemed at their issue price, which corresponds to their par value together with the share premium, if any;

10.2.2 The General Partner may cause the Company to redeem the Ordinary Shares pro rata to the number of Ordinary Shares in issue held by each Limited Shareholder out of the proceeds of the sale of Investments or out of the available reserves of the Company;

10.2.3 The Shareholders shall be deemed to have requested the redemption of their Ordinary Shares or the relevant proportion thereof, each time the Ordinary Shares have been redeemed in accordance with Article 25;

10.2.4 The General Partner shall decide whether the redeemed Shares shall be cancelled or not. In case of cancellation, such cancellation shall be recorded at regular intervals by notarial deed to permit any amendment to these Articles of Incorporation as a result of the cancellation of such Shares. In case the cancelled Shares remain in existence within the Company, they shall not carry any voting rights or any right to participate in any dividend declared by the Company or in any distribution paid upon the liquidation of the Company.

10.3 Redemptions may only be carried out if the legal constraints in relation to the share capital and the legal reserve are met.

Art. 11. Transfer of Shares.

11.1 A Shareholder may not, voluntarily or involuntarily, sell, assign, encumber, mortgage or transfer all or any portion of its Shares without the consent of the General Partner. Any Shares transferred without the consent of the General Partner will be void ab initio or, if such transfer is not capable of being voided, will be subject to compulsory repurchase at a price as determined by the General Partner.

11.2 Any transfer of the General Partner's Share is subject to the approval of the transfer by resolutions of the General Meeting adopted at the Special Majority, which shall determine, as appropriate, which one or more Persons shall act as General Partner of the Company after the relevant transfer. These Articles of Incorporation shall be amended accordingly.

11.3 Transfer of Shares, provided that they comply with the foregoing provisions, shall be entered into the register of Shareholders. Such inscription shall be signed by the General Partner or by one or more persons duly authorised thereto by the General Partner in accordance with the provisions of these Articles of Incorporation.

III. Management

Art. 12. Management.

12.1 The Company shall be managed by Viracopos (GP), in its capacity of unlimited shareholder and managing general partner (associé-gérant-commandite) the Company.

12.2 The Limited Shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company, provided that Limited Shareholders may render any advice or consultation, perform any control or supervisory measures in relation to the affairs of the Company or authorise the General Partner in relation to actions outside its powers.

12.3 The General Partner shall be vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by the Companies Law or by these Articles of Incorporation to the General Meeting.

Art. 13. Representation of the Company.

13.1 The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of the General Partner represented by its legal representatives or any delegate appointed in compliance with these Articles of Incorporation.

13.2 No Limited Shareholder shall represent the Company.

Art. 14. Delegation of Powers.

14.1 The General Partner may, at any time, appoint agents of the Company as required for the affairs and management of the Company, provided the Limited Shareholders cannot act on behalf of the Company without losing the benefit of their limited liability.

14.2 The appointed agents shall be entrusted with the powers and duties conferred to them by the General Partner.

14.3 The General Partner shall determine any such agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 15. Replacement of the General Partner.

15.1 Except as provided by this Article 15, the Shareholders do not have the right to remove the General Partner without its prior approval.

15.2 The General Partner may be removed at a General Meeting, at a majority of the Shareholders between them holding at least ninety percent (90%) of the Shares. A resolution to remove the General Partner may only be adopted for Cause, provided that (i) the General Partner has been served a notice requiring the termination of his appointment giving not less than thirty (30) days before the removal, the form and service of such notice having been approved at that General Meeting and (ii) the General Partner has not been able to cure the event giving rise to Cause during that period.

Art. 16. Vacancy in the General Partner's Office.

16.1 Where the General Partner is removed or in the event of legal incapacity or otherwise, preventing the General Partner from acting as the Company's general partner, the Company shall not immediately be dissolved and liquidated, provided a General Meeting appoints, in a reasonable timeframe, an interim manager, who needs not be a Shareholder.

16.2 The interim manager shall adopt urgent measures and those of ordinary administration until the holding of a General Meeting, which has to resolve on the continuation or discontinuation of the Company or the change of its legal form, and in case of a decision to continue the Company's activities, the appointment of a successor general partner.

16.3 The interim manager shall, within fifteen (15) days of his appointment, convene a General Meeting in accordance with these Articles of Incorporation. At such General Meeting, the Shareholders shall resolve on the appointment of the successor general partner. Failing such appointment, the Company shall be dissolved or shall change its legal form.

16.4 The interim manager shall be liable only for the performance of his mandate.

16.5 For the avoidance of doubt, the appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the General Partner in whose office the vacancy occurred.

Art. 17. Indemnification. The Company agrees to indemnify and hold harmless out of the Company's assets the Indemnified Party against any and all liabilities, actions, proceedings, claims, costs, demands, damages and expenses (including legal fees) incurred or threatened by reason of the Indemnified Party being or having been a member of the General Partner, of the board of managers of the General Partner, or an officer, director, manager, shareholder, agent or employee of the General Partner, provided that such person shall not be indemnified in respect of any matter resulting from its or his fraud, wilful misconduct, gross negligence or reckless disregard of his duties.

Art. 18. Fees.

18.1 The General Partner shall bear and pay all costs and expenses incurred in relation to its duties such as (i) any fees payable to any delegate or agent of the General Partner; (ii) costs of the personnel of the General Partner, (iii) office expenditures of the General Partner, (iv) expenses for telecommunication and general administration of the General Partner, (v) costs of accounting and preparation of the annual financial statements and tax returns of the General Partner, (vi) fees and expenses for legal, tax and other professional advisory services rendered to the General Partner on its own matters, (vii) any travel and entertainment expenses of the General Partner, including their directors and employees, except for those listed in Article 18.2 below.

18.2 The Company shall bear the following costs and expenses relating to the operation and the administration of the Company, including:

18.2.1 any costs and expenses, incurred in connection with the organisation and the formation of the Company, including legal, taxation, accounting, administrative and capital raising costs, if any;

18.2.2 operating and administrative expenses related to the Company, such as (i) costs and expenses associated with identifying, evaluating, negotiating, consummating, holding, monitoring, protecting and divesting Investments (including legal, tax compliance, auditing, consulting and other professional expenses, including those of valuation firms, but excluding, for the avoidance of doubt, fees payable to any delegate or agent of the General Partner), whether or not the investments are consummated or not (hence also including broken deal expenses), unless such cost or expenses are reimbursed, (ii) costs expenses associated with the Supervisory Board, any committee and any meetings of the Limited Shareholders, including premiums for liability insurance covering the members of any such committee, (iii) administration fees and other expenses charged by or relating to the services of third-party providers of services including legal, accounting, book-keeping, tax compliance, auditing, consulting and other professional expenses, (iv) bank service, custodial and similar fees, interest and fees (including commitment, structuring and underwriting fees) on margin loans, committed loan facilities and other indebtedness, (v) third party and out-of-pocket fees and expenses relating to systems and software used in connection with the operation of the Company, (vi) taxes and expenses incurred in relation to the administration and business of the Company (including stamp duties or registration fees); (vii) fees and expenses relating to the offer and sale of the Shares; (viii) extraordinary expenses (such as litigation), (ix) any fees and expenses with the operation of the Company.

IV. General Meeting.

Art. 19. Powers and Voting Rights.

19.1 Any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders of the Company. Except as otherwise provided for by the Companies Law or these Articles of Incorporation, it may only resolve on any item generally whatsoever only with the consent of the General Partner.

19.2 Except as otherwise provided in these Articles of Incorporation, the notices and quorum rules required by the Companies Law shall apply with respect to the meetings of Shareholders of the Company, as well as with respect to the conduct of such meetings.

19.3 Each Share entitles its holder to one vote. A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, whether a Shareholder or not, as his proxy whether by an original or by any other suitable written communication means.

19.4 Except as otherwise required by the Companies Law or by these Articles of Incorporation, resolutions at a General Meeting will be passed at the Ordinary Majority and resolutions relating to the amendment of these Articles of Incorporation shall be passed at the Special Majority.

19.5 Notwithstanding the foregoing, any increase of any Shareholder's Commitment, change of the Company's nationality, modification of any right to distribution, modification of the majority requirements for the amendment of the Articles of Incorporation shall require the unanimous consent of the Shareholders and the General Partner.

Art. 20. General Meetings.

20.1 The annual General Meeting shall be held, in accordance with the Law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg on the 31st of May at 10.00 a.m. If such date is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

20.2 The General Partner may convene other General Meetings. Such General Meetings must be convened if Shareholders representing one tenth (1/10) of the Company's share capital so require. Such General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

20.3 All General Meetings shall be chaired by the General Partner or by any person designated by the General Partner.

20.4 The minutes of the General Meetings shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary, appointed by the chairman, and the scrutineer, elected by the General Meeting.

20.5 Unless otherwise provided by the Companies Law, any circular resolution signed by all the Shareholders shall be valid and binding in the same manner as if passed at a General Meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by any suitable written communication means.

Art. 21. Convening Notice.

21.1 General Meetings shall be convened by the General Partner pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address on record in the register of Shareholders of the Company or, where applicable, by a publication in the Luxembourg press and in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

21.2 If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

V. Accounting Period - Allocation of Profits - Supervision

Art. 22. Accounting Period - Accounts.

22.1 Unless otherwise provided herein, the Accounting Period shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of each year.

22.2 The accounts of the Company shall be expressed in US dollars (USD).

22.3 As soon as reasonably practicable after the end of the Accounting Period, the General Partner shall draw up the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company. The General Partner shall submit these documents together with a report of the operations of the Company to the Supervisory Board who shall make a report containing comments on such documents. The General Partner shall provide the Shareholders with a copy of the financial statements drawn up in accordance with the Companies Law in respect of the preceding Accounting Year.

22.4 The financial statements shall be submitted for adoption to the next coming annual General Meeting, which shall consider and, if thought fit, adopt the financial statements.

Art. 23. Allocation of Profits.

23.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in Article 6 above.

23.2 The General Partner may propose to the General Meeting the distribution of any remaining amount. Any distribution to the Shareholders will be made in accordance with any preferential rights attached to each Share, if any.

23.3 The dividends may be paid in USD or any other currency selected by the General Partner and at such places and times as may be determined by the General Partner.

23.4 The General Partner may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Law.

Art. 24. Supervisory Board.

24.1 The affairs of the Company and its financial situation including particularly its books and accounts shall be supervised by a Supervisory Board.

24.2 The Supervisory Board may be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine.

24.3 The members of the Supervisory Board may be Shareholders, other than the General Partner, or not. The members of the Supervisory Board are appointed by a resolution passed at a General Meeting at the Ordinary Majority for a maximum term of six (6) years, which shall be renewable. The members of the Supervisory Board may be dismissed at any time by decision of the General Meeting adopted at the Ordinary Majority.

24.4 In the event of a vacancy in the Supervisory Board because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the Supervisory Board may meet and may elect by a resolution passed at the majority a member of the Supervisory Board to fill such vacancy until the next General Meeting.

24.5 If the majority of the members of the Supervisory Board vacates the office, a General Meeting shall be convened in order to appoint a new Supervisory Board.

24.6 The General Meeting shall determine the remuneration of the Supervisory Board.

24.7 The Supervisory Board shall be convened by its chairman, appointed by the Supervisory Board from amongst its members, or by the General Partner.

24.8 Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board with at least eight (8) days prior notice, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent of each member whether by an original or by any other suitable written communication means. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board. If all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of Supervisory Board, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

24.9 Any member may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing another member as his proxy, in original or by any other suitable written communication means.

24.10 Any and all members may participate in any meeting of the Supervisory Board by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating to the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the Supervisory Board.

24.11 The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented.

24.12 Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting. Resolutions may also be taken in one or several written instruments signed by all the members.

24.13 The minutes of a meeting of the Supervisory Board shall be signed by its chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who chaired such meeting. Copies or extracts of such minutes which are to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or the chairman pro tempore or by two (2) members of the Supervisory Board.

24.14 Notwithstanding the above, where the Company appoints an auditor (réviseur d'entreprises agréé), no Supervisory Board will be appointed, as authorised under the Companies Law.

VI. Dissolution and Liquidation.

Art. 25. Dissolution and Liquidation.

25.1 The Company may be voluntarily dissolved by a resolution of the General Meeting with the consent of the General Partner.

25.2 The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be individuals or legal entities) appointed by the General Meeting which shall also determine their powers and their remuneration.

25.3 After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed to the Shareholders pro rata to the number of the Shares held by them.

VI. General Provisions.

Art. 26. Conflict of Interests.

26.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company or the General Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

26.2 Any director, manager or officer of the General Partner or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

26.3 In the event that any manager of the General Partner may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such manager shall make known to the General Partner such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such manager's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting.

26.4 The foregoing does not apply to decisions of the General Partner concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 27. Amendments of the Articles of Incorporation. These articles of Incorporation may be amended from time to time by the General Meeting, subject to the quorum and majority requirements provided by the laws of Luxembourg, and subject to the consent of the General Partner where applicable.

Art. 28. Applicable Laws. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined by application of the provisions of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, of the Companies Law.

Transitory Provisions

- (1) The first Accounting Period shall begin today and it shall end on 31st December 2013.
- (2) The first annual General Meeting shall be held in Luxembourg in 2014.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed to the fifty (50) shares as follows:

- Viracopos (GP): one (1) General Partner's Share
one (1) Ordinary Share;
- Tikva Holding S.A.: forty-eight (48) Ordinary Shares

The General Partner's Share and the Ordinary Shares have been fully paid in by a contribution in cash, so that a paid share capital amount of fifty thousand United States dollars (USD 50,000.-) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Estimation of Formation Expenses

The appearing parties declare that the expenses, costs, fees or charges of any kind whatever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation amount approximately to one thousand five hundred Euro.

Extraordinary General Meeting

The appearing parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to the holding of an extraordinary General Meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, the partners passed, with the consent of the General Partner, the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of members of the Supervisory Board is set at three.
2. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board for a term which will expire on the annual General Meeting of 2019:
 - Mr Pierre de Backer born on 7 December 1973 in Haine-Saint-Paul (Belgium), professionally residing at 7, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Mr Gabor Kacsoh born on 18 June 1974 in Budapest (Hungary), professionally residing at 7, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Mr Tamas Mark, born on 8 June 1981, in in Budapest (Hungary), professionally residing at 7, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
3. The registered office of the Company is set at 7, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties who signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinq juin;

Par devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné;

ont comparu:

1. Viracopos (GP), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, agissant comme Actionnaire-Gérant Commandité et en qualité d'Actionnaire Commanditaire;

2. Tikva Holding S.A., une société anonyme de droit suisse, ayant son siège social à 3bis, rue du Parc, CH-1207 Genève (Suisse), inscrite au Registre de Commerce suisse sous le numéro CH-660.2.850.010-3, agissant en qualité d'Actionnaire Commanditaire;

tous deux ici valablement représentées par Madame Emmanuelle Bauer, Avocate aux Barreaux de Bruxelles et de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé, qui, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont demandé que le notaire rédige les présents statuts d'une société en commandite par actions qu'elles décident de constituer entre elles.

Titre préliminaire - Définitions et Interprétation

Dans les présents Statuts, sauf lorsqu'une interprétation différente est nécessaire eu égard au contexte, les mots et expressions exposés ci-dessous auront le sens suivant:

"Action"	toute action dans le capital social de la Société, y compris l'Action de Commandité et les Actions Ordinaires;
"Action de Commandité"	l'action de commandité souscrite par l'Associé Commandité en tant qu'associé à responsabilité illimitée et gérant commandité de la Société;
"Action Ordinaire"	toute action ordinaire détenue par les Actionnaires Commanditaires dans le capital social de la Société;
"Actionnaire"	tout détenteur d'une ou plusieurs Actions, i.e les Actionnaires Commanditaires et/ou l'Associé Commandité le cas échéant, ou tout Investisseur si le contexte le requiert;
"Actionnaire Commanditaire"	tout détenteur d'Actions Ordinaires dont la responsabilité est limitée au montant de ses apports dans la Société;
"Actionnaire Défaillant"	un Actionnaire Commanditaire qui est en Défaut;
"Affilié"	toute Personne qui, directement ou indirectement contrôle, est contrôlée par, ou est sous le contrôle conjoint de, cette autre Personne; le terme «contrôle» (et toute expression apparentée) signifiant, pour une Personne déterminée, le droit de (a) exercer la majorité des droits de vote des investisseurs de cette Personne; ou (b) nommer la majorité des

	membres de l'organe de gestion de cette Personne ou (c) déterminer la politique et la stratégie de cette Personne;
“Apport en Capital“	le montant dû par un Actionnaire à la Société en relation avec l'émission d'Actions tel qu'exposé dans l'Avis de Tirage, dont le montant ne peut être supérieur à l'Engagement non Tiré de cet Actionnaire;
“Article”	un article des présents Statuts;
“Assemblée Générale”	toute assemblée générale des Actionnaires régulièrement constituée;
“Associé Commandité”	Viracopos (GP), une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, dont le siège social est situé au 7, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, en sa capacité d'associé commandité et associé gérant commandité de la Société, ou tout autre entité qui agirait en tant qu'associé commandité et associé gérant commandité;
“Avis de Tirage”	avis émis par l'Associé Commandité à chaque Actionnaire lui demandant de contribuer une partie de son Engagement contre l'émission d'Actions et précisant (sous forme de résumé) l'utilisation prévue de ces contributions;
“Cause”	une constatation définitive, exécutoire, non susceptible d'appel prononcée par décision arbitrale de (i) faute lourde ou dol de la part de l'Associé Commandité ayant des effets substantiels et défavorables sur la Société; ou (ii) une fraude de la part de l'Associé Commandité, se rapportant au fonctionnement ou à la gestion de la Société;
“Conseil de Surveillance”	le conseil de surveillance de la Société établi en application de la Loi sur les Sociétés et composé d'au moins trois (3) membres;
“Contrat de Souscription”	chaque contrat conclu par la Société et un Investisseur et qui définit (i) l'Engagement de cet Investisseur, (ii) les droits et obligations de cet Investisseur en rapport avec sa souscription d'Actions et (iii) les déclarations et garanties données par cet Investisseur au bénéfice de la Société;
“Clôture“	chaque période pendant laquelle les Investisseurs sont admis comme Actionnaire de la Société ou bien pendant laquelle les Actionnaires augmentent le nombre d'Actions qu'ils détiennent;
“Défaut“	le manquement pour un Actionnaire Commanditaire de procéder à un paiement à la Société en totalité lorsqu'il est dû;
“Dollar US” ou “US\$”	Le dollar américain, monnaie nationale en vigueur aux Etats-Unis d'Amérique;
“Engagement“	le montant maximum contribué ou qu'il a été accepté de contribuer à la Société par voie de souscription d'Actions par un Investisseur conformément à son Contrat de Souscription;
“Engagement Non Tiré“	à l'égard d'un Actionnaire Commanditaire, à toute date, son Engagement moins la totalité des Apports en Capital faits par cet Actionnaire Commanditaire à la Société (autre que des Apports en Capital qui ont été reversés à cet Actionnaire Commanditaire en vertu de ces Statuts), à cette date;
“Jour Ouvrable”	un jour pendant lequel les banques sont ouvertes au Luxembourg dans le cadre de leurs activités, en dehors des samedis, dimanches et jours fériés;
“Investissement”	tout investissement fait ou acquis par la Société, que ce soit directement ou indirectement;
“Investisseur”	toute personne avant son enregistrement en tant que propriétaire d'une Action dans le registre des Actionnaires de la Société;
“Investisseur Professionnel”	signifie tout investisseur qui possède l'expérience, les connaissances et la compétence nécessaires pour prendre ses propres décisions d'investissement et évaluer correctement les risques encourus, en vertu des critères définis par l'Annexe III de la loi Luxembourgeoise du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle qu'amendée;
“Loi sur les Sociétés”	la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée;
“Majorité Ordinaire”	une majorité des Actionnaires représentant plus de cinquante pourcent (50%) des voix valablement exprimées, y compris le vote favorable de l'Associé Commandité;
“Majorité Spéciale”	une majorité des Actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des voix valablement exprimées incluant le vote favorable de l'Associé Commandité agissant en sa qualité d'associé gérant commandité, sauf dans le cas d'une résolution prise pour la révocation de l'Associé Commandité en vertu de l'Article 15; ces voix peuvent être exprimées devant un notaire au Luxembourg, le cas échéant;
“Partie Indemnisée”	l'Associé Commandité, tout comité établi par l'Associé Commandité et leurs agents, sociétés affiliées, dirigeants, administrateurs, directeurs, actionnaires et personnels respectifs que la Société s'est engagée à indemniser et à garantir sur ses actifs;

“Période Comptable”	une période (a) commençant à la date de constitution de la Société dans le cas d'une première période comptable ou, dans le cas d'une période comptable ultérieure, le 1 ^{er} janvier de l'année concernée et (b) prenant fin le 31 décembre suivant ou, dans le cas de la dernière période comptable de la Société, à la date à laquelle la Société est définitivement dissoute;
“Personne”	toute personne physique ou morale, en ce compris tout individu, société, gouvernement, état ou agence d'un état, ou toute association trust, association (avec ou sans personnalité morale) ou deux ou plus personnes précitées;
“Société”	Viracopos, une société de droit luxembourgeois constituée sous la forme d'une société en commandite par actions dont le siège social est situé au 7, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg;
“Statuts”	les présents statuts de la Société, tels que modifiés le cas échéant;
“Tirage”	à l'égard de tout Actionnaire, le versement d'un Apport de Capital conformément à l'Avis de Tirage;
“Statuts”	les présents statuts de la Société, tels que modifiés le cas échéant;
“Valeur Nette d'Inventaire”	désigne, eu égard à la Société dans son ensemble ou une Action, selon le cas, la différence entre la valeur de l'actif brut de la Société ou d'une Action et son passif déterminé par l'Associé Commandité sur la base de la juste valeur des Investissements;

Dans les présents Statuts, les termes suivants sont à interpréter comme suit:

(a) Les intitulés des Articles et des paragraphes utilisés dans les présents Statuts ne servent que de référence et n'ont aucune incidence sur leur interprétation.

(b) Les renvois à "écrit" comprennent tout autre mode non transitoire de reproduction visible des mots.

(c) Les renvois aux heures font référence au fuseau horaire de Luxembourg et les renvois à un jour font référence à une période de vingt-quatre (24) heures à compter de minuit.

(d) Les renvois au mot "comprend/comprennent" ou "y compris" (ou tout terme analogue) ne sont pas à interpréter comme impliquant une quelconque limitation et les mots de portée générale introduits par le mot "autre(s)" (ou tout terme analogue) ne sont pas réputés donner un sens restrictif en raison du fait qu'ils sont précédés ou suivis par des mots qui dénotent une catégorie particulière d'actes, de questions ou de choses.

(e) Sauf si le contexte exige expressément le contraire, les mots d'un genre donné comprennent tout autre genre, les mots qui renvoient à des individus sont réputés renvoyer à des entreprises et vice versa, les mots au singulier renvoient au pluriel et vice versa, et les mots qui renvoient à un tout sont à interpréter comme renvoyant également à toute partie de ce tout.

(f) Les renvois à des dispositions ou dispositifs légaux font référence à tout avenant, à toute modification, à toute prorogation, à tout remplacement ou à tout renouvellement de ladite disposition ou dudit dispositif (qu'ils soient antérieurs ou postérieurs aux présents Statuts), à tout dispositif remplacé ou modifié et à tout règlement, à tout instrument ou à toute ordonnance ou à toute législation subordonnée établie en vertu de ladite disposition ou dudit dispositif.

I. Caractéristiques principales de la Société.

Art. 1^{er}. Dénomination et Forme.

1.1 Il est formé entre l'Associé Commandité en sa capacité d'associé gérant commandité, les Actionnaires Commanditaires et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après émises, une société en commandite par actions.

1.2 La Société existe sous la dénomination de "Viracopos".

1.3 La Société est gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier, par la Loi sur les Sociétés, ainsi que par les présents Statuts.

1.4 Tous les documents dressés par la Société et destinés à des tiers, comme par exemple des lettres, des factures ou publications, doivent contenir la dénomination sociale de la Société en ce compris la mention "S.C.A." ou "société en commandite par actions", l'adresse du siège social de la Société et les initiales R.C.S. Luxembourg suivi du numéro sous lequel la Société est immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le siège social de la Société pourra être transféré dans les limites de la Ville de Luxembourg par une résolution de l'Associé Commandité.

2.3 Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché du Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée à la Majorité Spéciale.

2.4 La Société peut établir, par décision de l'Associé Commandité des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.5 Au cas où l'Associé Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société consiste à:

3.1.1 prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

3.1.2 acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

3.1.3 de manière générale, les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

3.1.4 conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

3.1.5 octroyer à tout Affilié tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un tiers-prêteur des Affiliés) comprenant de manière accessoire, des services d'assistance administrative ou de commercialisation, dans la mesure où ces activités ne sont pas considérées comme des activités régulées du secteur financier;

3.1.6 emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;

3.1.7 employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques;

3.1.8 de manière générale, faire toute chose que la Société juge circonstanciel ou favorable à la réalisation des objets ci-dessus décrits ou à l'un quelconque d'entre eux.

3.2 La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs susmentionnés et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute en raison du décès, de la déchéance des droits civils, incapacité, faillite ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Actionnaires sous réserve de l'Article 15 ci-après.

Art. 5. Responsabilité des Actionnaires.

5.1 L'Associé Commandité est responsable conjointement et solidairement de toutes dettes et pertes ne pouvant être payées sur les actifs de la Société.

5.2 L'Associé Commandité n'est cependant pas tenu envers les Actionnaires Commanditaires au remboursement des montants payés sur leurs Actions.

5.3 Les Actionnaires Commanditaires s'abstiendront d'agir au nom et pour le compte de la Société d'une quelconque manière ou qualité autre qu'en qualité de titulaires de droits d'Actionnaires dans les Assemblées Générales et, à moins que la Loi sur les Sociétés n'en dispose autrement, ne seront tenus que du paiement à la Société de la valeur nominale pour chaque Action qu'ils détiennent dans la Société.

II. Capital - Actions - Classes.

Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social de la Société émis et souscrit est fixé à cinquante mille dollars US (50.000,- US\$), divisé en (i) quarante-neuf (49) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de mille dollars US (1.000,- US\$) chacune, détenues par les Actionnaires Commanditaires, et (ii) une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de mille dollars US (1.000,- US\$), détenue par l'Associé Commandité.

6.2 Le capital autorisé est fixé à dix million cinquante mille dollars US (10.050.000,- US\$) représenté par (i) dix mille quarante-neuf (10.049) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de mille dollars US (1.000,- US\$) chacune et (ii) une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de mille dollars US (1.000,- US\$). Les Actions émises dans le cadre du capital autorisé seront émises à la valeur nominale par Action augmentée d'une prime d'émission, le cas échéant.

6.3 L'Associé Commandité est autorisé, jusqu'à concurrence du montant du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital social en une ou plusieurs fois, le cas échéant, à la suite de l'exercice de droits de souscription ou de conversion accordés par l'Associé Commandité à concurrence du capital autorisé conformément aux conditions de bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets ou instruments similaires), d'obligations convertibles ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles Actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société,

ou de toute autre manière (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des Actions nouvelles et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des Actionnaires existants au moment de la nouvelle émission. Cette autorisation est valable pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de publication de cet acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

6.4 L'Associé Commandité peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des Actions représentant tout ou partie de l'émission d'Actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

6.5 A la suite de chaque augmentation du capital social dans le cadre du capital autorisé, qui a été réalisée et constatée dans les formes prévues par la Loi sur les Sociétés, le présent Article sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par l'Associé Commandité ou par toute personne dûment autorisée à cet effet par l'Associé Commandité.

6.6 Le capital émis ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par résolution de l'Assemblée Générale adoptée à la Majorité Spéciale.

6.7 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les Actions en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de primes d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat de toutes Actions Ordinaires que la Société a racheté à ses Actionnaires Commanditaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes à tout Actionnaire ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 7. Classes d'Actions.

7.1 L'Associé Commandité est autorisé à créer des classes d'Actions conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et des présents Statuts.

7.2 Les Actionnaires de la même classe seront traités équitablement au prorata du nombre d'Actions de la classe qu'ils détiennent.

Art. 8. Forme des Actions.

8.1 La Société émettra uniquement des Actions nominatives.

8.2 Toutes les Actions émises de la Société seront inscrites au registre des Actionnaires qui sera tenu par la Société à son siège social et ledit registre devra contenir le nom de chaque détenteur d'Action(s), son lieu de résidence ou son domicile indiqué à la Société, le nombre d'Actions détenu par celui-ci et le montant libéré pour chaque Action.

8.3 L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actionnaires établit la preuve de son droit de propriété sur lesdites Actions. Les Actions ne sont pas représentées par des certificats. Cependant, à la demande d'Actionnaires, des certificats signés par l'Associé Commandité ou par deux membres du conseil de gestion de l'Associé Commandité (sous forme manuscrite, imprimée ou facsimilée) et attestant l'enregistrement du détenteur dans le registre des Actionnaires de la Société sera émis par la Société. La délivrance de ces certificats se fera aux risques et frais des Actionnaires concernés.

8.4 Les Actionnaires devront fournir à la Société une adresse d'envoi de la totalité des notifications et des annonces. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des Actionnaires.

8.5 A défaut d'adresse indiquée par un Actionnaire, la Société peut en faire mention dans le registre des Actionnaires et l'adresse de l'Actionnaire sera considérée être celle du siège social de la Société ou toute autre adresse inscrite par la suite par la Société, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit transmise à la Société par cet Actionnaire. Un Actionnaire peut modifier à tout moment l'adresse qu'il a fait inscrire au registre des Actionnaires par notification écrite envoyée à la Société à son siège social ou à une autre adresse indiquée par la Société, le cas échéant.

8.6 La Société reconnaît un seul et unique détenteur par Action. En cas de copropriété d'Actions ou en cas de contestation de la propriété d'Actions, toutes les personnes réclamant un droit sur ces Actions doivent désigner un mandataire unique pour les représenter ensemble auprès de la Société. Le fait de ne pas nommer de mandataire unique emporte suspension de tous les droits attachés à ces Actions.

Art. 9. Emission - Tirage - Défaut.

9.1. Emission d'Actions

9.1.1 Les Actions sont émises exclusivement au profit d'Investisseurs Professionnels.

9.1.2 Pendant la durée du capital autorisé, l'Associé Commandité peut, à sa seule discrétion, décider de tenir une ou plusieurs Clôtures, chacune pour une durée déterminée par l'Associé Commandité à sa seule discrétion.

9.1.3 Les Actions émises dans le contexte du capital autorisé se seront au prix correspondant à la valeur nominale par Action, à moins que l'Associé Commandité en ait décidé autrement.

9.2. Tirage

9.2.1. L'Associé Commandité peut appeler et procéder au tirage des Engagements Non Tirés provenant des Actionnaires, au prorata de l'Engagement de chaque Actionnaire et à concurrence de leur Engagement respectif, si nécessaire, en fonction des besoins en capitaux de la Société, selon les montants et versements tels que déterminés par l'Associé Commandité, à son entière appréciation.

9.2.2 Les Apports en Capital en contrepartie des Actions seront dus dans les dix (10) Jours Ouvrables suivant un Avis de Tirage émis par l'Associé Commandité aux Actionnaires.

9.2.3 Chaque Avis de Tirage stipulera le montant de l'Apport en Capital requis, la date à laquelle cet Apport en Capital est dû, le compte bancaire sur lequel le paiement de l'Apport en Capital doit être effectué et les autres conditions telles que, sous réserve des obligations de confidentialité, le résumé des détails applicables à cet Apport en Capital.

9.2.4 Les Actionnaires qui procèdent aux Apports en Capital après la date d'échéance pourront se voir imposer un intérêt moratoire sur le montant de ces Apports à un taux de trois (3) mois USD LIBOR plus neuf pour cent (9%) par an, calculé mensuellement.

9.3. Défaut

9.3.1 A défaut pour un Actionnaire d'apporter, sur réception d'un Avis de Tirage et dans le délai stipulé à l'Article 9.2.2 ci-dessus, une partie de son Apport en Capital à la Société à échéance, l'Associé Commandité pourra, à sa seule discrétion, le déclarer Actionnaire Défaillant, sans qu'un rappel ne soit nécessaire.

9.3.2 En plus des recours légaux en cas de défaut de paiement, en ce compris l'intérêt moratoire fixé à l'Article 9.2.4 susmentionné, les voies de recours prévues aux Articles 9.3.3 et 9.3.4 seront applicables.

9.3.3 Le droit de l'Actionnaire Défaillant de voter tant qu'Actionnaire de la Société ainsi que les droits d'adhésion de membre de tout comité représentant l'Actionnaire Défaillant seront automatiquement suspendus à concurrence du Défaut.

9.3.4 L'Associé Commandité peut prendre toute mesure suivante à son entière discrétion:

(a) l'Associé Commandité peut tenter des procédures judiciaires à l'encontre de l'Actionnaire Défaillant pour percevoir le montant dû et impayé, ainsi que la réparation des dommages et des coûts subis par la Société, ces poursuites judiciaires devant être introduites devant les tribunaux de Luxembourg;

(b) Sous réserve des dispositions du point (a) repris ci-dessus et du point (c) mentionné ci-dessous, l'Associé Commandité peut exclure l'Actionnaire Défaillant de la Société. Les Actions détenues par l'Actionnaire Défaillant qui n'ont pas été vendues selon les dispositions du point (c) ci-dessous peuvent être rachetées et annulées, et s'accumuleront aux autres Actionnaires Commanditaires au prorata de leurs Engagements en Capital afin de refléter que le total des Apports en Capital des autres Actionnaires Commanditaires représente cent pour cent (100%) du capital de la Société, à condition, toutefois, que l'Engagement en Capital de tout Actionnaire Commanditaire ne soit pas augmenté sans son consentement. L'Actionnaire Défaillant exclu aura droit, sous réserve de dispositions impératives, à une indemnité égale à la différence entre la Valeur Nette d'Inventaire par Action déterminée à la fin de la Période Comptable précédant immédiatement la date de l'exclusion, et la somme totale de toutes les dépenses engagées et les dommages subis par la Société à la suite du Défaut.

(c) Avant l'exercice du droit d'exclusion de l'Actionnaire Défaillant conformément aux dispositions du point (b) ci-dessus, l'Associé Commandité peut, sous réserve d'un droit de préemption des Actionnaires non défaillants, offrir les Actions détenues par l'Actionnaire Défaillant pour achat à leur juste valeur de marché, telle que raisonnablement déterminée par l'Associé Commandité et dans l'hypothèse d'un solde impayé de l'Engagement en Capital de l'Actionnaire Défaillant. L'Associé Commandité aura le droit de transférer les Actions de l'Actionnaire Défaillant et de déduire du prix d'achat, au profit de la Société, (i) tous frais encourus, et tous dommages subis par la Société suite au Défaut et (ii) une pénalité contractuelle égale aux montants indiqués au point (b) ci-dessus. Les Actionnaires non défaillants dispose d'un droit de préemption à l'égard des Actions de l'Actionnaire Défaillant au prorata de leurs Engagements en Capital ou tout autre proportion convenue entre eux.

9.3.5 L'Associé Commandité pourra tenir l'Actionnaire Défaillant pour responsable de toutes dépenses engagées, tous dommages subis par la Société en conséquence du Défaut, dans la mesure où ces dépenses et dommages ne sont pas couverts par les indemnités payées par l'Actionnaire Défaillant conformément à l'Article 9.3.4 (a) repris ci-dessus.

Art. 10. Rachat d'Actions.

10.1 L'Action de Commandité ne peut être rachetée.

10.2 Sous réserve des dispositions de l'Article 49-8 de la Loi sur les Sociétés et lorsque l'Associé Commandité estime qu'il en est de l'intérêt de la Société, les Actions Ordinaires peuvent être rachetées comme suit:

10.2.1 les Actions Ordinaires seront rachetées à leur prix d'émission qui correspond à leur valeur nominale ainsi qu'à la prime d'émission, le cas échéant;

10.2.2 l'Associé Commandité peut amener la Société à racheter les Actions Ordinaires au prorata du nombre d'Actions Ordinaires émises détenu par chaque Actionnaire Commanditaire avec le produit de la vente des Investissements ou des réserves disponibles de la Société;

10.2.3 les Actionnaires Commanditaires seront réputés avoir demandé le rachat de leurs Actions Ordinaires, ou une partie significative de celles-ci, chaque fois que les Actions Ordinaires ont été rachetées conformément à l'Article 25;

10.2.4 l'Associé Commandité décidera si les Actions Ordinaires rachetées seront annulées ou non. En cas d'annulation, celle-ci sera enregistrée à intervalles réguliers par acte notarié pour permettre toute modification de ces présents Statuts conformément à l'annulation de ces Actions. Dans l'hypothèse où les Actions annulées sont maintenues au sein de la

Société, les droits de vote de même ceux de participer à tout dividende déclaré par la Société ou à toute distribution versée lors de la liquidation de la Société, ne pourront être exercés.

10.3 Les rachats ne peuvent être effectués que si les contraintes légales relatives au capital et à la réserve légale sont respectées.

Art. 11. Cessions d'Actions.

11.1 Aucun Actionnaire n'est autorisé à vendre, céder, grever, hypothéquer ou transférer, volontairement ou involontairement, tout ou partie de ses Actions, sans l'accord de l'Associé Commandité. Toute cession d'Actions sans l'accord de l'Associé Commandité sera nulle ab initio ou, si la cession ne peut être annulée, les Actions feront l'objet d'un rachat obligatoire à un prix tel que déterminé par l'Associé Commandité.

11.2 Tout transfert d'Action de Commandité est soumis à l'approbation du transfert par décision de l'Assemblée Générale adoptée à la Majorité Spéciale, et qui déterminera, le cas échéant, quelle personne agira au titre d'Associé Commandité de la Société après le transfert concerné. Les présents Statuts seront modifiés en conséquence.

11.3 Tout Transfert d'Actions, pour autant qu'il soit conforme aux dispositions susmentionnées, sera inscrit dans le registre des Actionnaires. Cette inscription devra être signée par l'Associé Commandité ou par une ou plusieurs personnes dûment autorisées par l'Associé Commandité conformément aux dispositions des présents Statuts.

III. Administration

Art. 12. Administration.

12.1 La Société est administrée par Viracopos (GP), en sa capacité d'associé-gérant-commandité de la Société.

12.2 Les Actionnaires Commanditaires ne pourront ni participer, ni interférer dans la gestion de la Société, sous réserve que les Actionnaires Commanditaires pourront rendre un avis ou une consultation, exécuter toutes mesures de contrôle ou de surveillance relatives aux activités de la Société et autoriser l'Associé Commandité pour tout acte qui excède ses pouvoirs.

12.3 L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société, qui ne sont pas expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 13. Représentation de la Société.

13.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'Associé Commandité, représenté par ses représentants légaux ou par tout mandataire désigné conformément aux présents Statuts.

13.2 Aucun Actionnaire Commanditaire ne peut représenter la Société.

Art. 14. Délégation de pouvoirs.

14.1 L'Associé Commandité pourra, à tout moment, nommer des agents de la Société pour les besoins des opérations et de la gestion de celle-ci, sous réserve que les Actionnaires Commanditaires ne peuvent agir pour le compte de la Société sans perdre le bénéfice de leur responsabilité limitée.

14.2 Les agents ainsi nommés auront les pouvoirs et les devoirs leur conférés par l'Associé Commandité.

14.3 L'Associé Commandité déterminera les responsabilités et la rémunération quelconque (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 15. Remplacement de l'Associé Commandité.

15.1 Sous réserve des dispositions du présent Article 15, les Actionnaires n'ont pas le droit de révoquer l'Associé Commandité sans son accord préalable.

15.2 L'Associé Commandité peut être révoqué par l'Assemblée Générale à une majorité des Actionnaires détenant ensemble au moins nonante pourcent (90%) des Actions. Une résolution visant à destituer l'Associé Commandité peut uniquement être adoptée pour Cause, étant entendu que (i) l'Associé Commandité s'est vu notifié une notification requérant la résiliation de sa nomination octroyant un préavis de pas moins de trente (30) jours avant sa révocation, le format et la notification de cette information ayant été approuvés lors d'une Assemblée Générale et (ii) l'Associé Commandité n'a pas été capable de remédier à l'événement donnant lieu à une Cause durant cette période.

Art. 16. Vacance du mandat de l'Associé Commandité.

16.1 En cas de révocation de l'Associé Commandité ou en cas d'incapacité légale ou de toute autre situation empêchant l'Associé Commandité d'agir en tant qu'associé commandité de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute ou mise en liquidation, pour autant que l'Assemblée Générale nomme, dans un délai raisonnable, un gérant intérimaire, lequel n'aura pas forcément besoin d'avoir la qualité d'Actionnaire.

16.2 Le gérant intérimaire pourra prendre les mesures urgentes et administratives courantes jusqu'à la tenue d'une Assemblée Générale, qui décidera de la poursuite ou de la cessation de l'activité de la Société, ou de son changement de forme juridique, et dans le cas d'une décision de poursuivre les activités de la Société, de la nomination d'un associé-gérant commandité de remplacement.

16.3 Le gérant intérimaire convoquera une Assemblée Générale conformément à ces statuts dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette Assemblée Générale, les Actionnaires nommeront un nouveau associé commandité. Faute d'avoir procédé à cette nomination, la Société devra être dissoute ou devra changer de forme juridique.

16.4 Le gérant intérimaire sera responsable uniquement pour l'exécution de son mandat.

16.5 Dans un souci de clarté, il est précisé que la nomination du nouveau gérant ne fera pas l'objet de l'approbation de l'Associé Commandité dont le mandat de gérant est devenu vacant.

Art. 17. Indemnisation. La Société s'engage à indemniser et garantir, sur les actifs de la Société, la Partie Indemnisée contre toutes les responsabilités, actions, procédures, réclamations, coûts, mises en demeure, dommages et frais (y compris les frais de justice) encourus ou menacés en raison de la qualité actuelle ou ancienne de la Partie Indemnisée de membre de l'Associé Commandité ou de membre du conseil de gérance de ce dernier ou de dirigeant, administrateur, gérant, actionnaire, agent ou salarié de l'Associé Commandité, étant précisé que cette personne ne sera pas indemnisée quant à toute question résultant de son dol, de sa faute intentionnelle, ou d'une faute grave de sa part.

Art. 18. Frais.

18.1 L'Associé Commandité supportera et paiera tous frais et dépenses en relation avec ses obligations telles que (i) les commissions dues à tout délégué ou mandataire de l'Associé Commandité, (ii) les coûts du personnel de l'Associé Commandité, (iii) les dépenses du siège de l'Associé Commandité, (iv) les frais de télécommunication et d'administration générale de l'Associé Commandité, (v) les frais de comptabilité et ceux relatifs à la préparation des états financiers annuels et les déclarations fiscales de l'Associé Commandité, (vi) les frais juridiques, fiscaux et autres services de conseils professionnels rendus à l'Associé Commandité dans le cadre ses propres activités et (vii) les frais de déplacement et de divertissement de l'Associé Commandité, y compris leurs dirigeants et employés, à l'exception de ceux mentionnés à l'Article 18.2 ci-dessous.

18.2 La Société supportera les frais et dépenses suivants relatifs au fonctionnement et à l'administration de la Société, en ce compris:

18.2.1 les dépenses et frais survenus dans le cadre de l'organisation et la constitution de la Société incluant les frais légaux, fiscaux, comptables, administratifs et, le cas échéant, les frais relatifs à la levée de capitaux;

18.2.2 les dépenses opérationnelles et administratives relatives à la Société telles que (i) les frais et dépenses relatifs à l'identification, l'évaluation, la négociation, la consommation, la détention, la surveillance, la protection et la cession d'Investissements (y compris juridique, de conformité fiscale, audit, conseil et autres frais professionnels, notamment ceux des entreprises de valorisation, mais à l'exclusion, pour éviter toute ambiguïté, des frais payables à tout délégué ou mandataire de l'Associé Commandité), que les Investissements soient consommés ou non (donc également les frais d'opérations avortées), à moins que ces coûts ou dépenses ne soient remboursés, (ii) les coûts associés au Conseil de Surveillance, à tout comité et toute assemblée des Actionnaires Commanditaires, notamment les primes d'assurance de responsabilité couvrant les membres de ces comités, (iii) les frais d'administration et autres dépenses facturés par ou en relation avec les services fournis par des tiers, y compris les services juridiques, comptables, de conformité fiscale, audit, conseil et autres frais professionnels, (iv) services bancaires, les frais de garde et frais similaires, intérêts et frais (y compris les frais d'engagement, de structuration et de souscription) sur les prêts sur marge, facilités d'engagement de prêts et autres dettes, (v) frais de tiers et autres débours, charges relatifs aux systèmes et logiciels utilisés dans le cadre des activités de la Société, (vi) les taxes et les frais engagés dans le cadre de l'administration et de l'activité de la Société (notamment les droits de timbre ou d'enregistrement), (vii) les frais relatifs à l'offre et à la vente des Actions, (viii) les dépenses extraordinaires (tels que les litiges), (ix) les frais et dépenses liés au fonctionnement de la Société.

IV. Assemblée Générale.

Art. 19. Pouvoirs et Droits de vote.

19.1 L'Assemblée Générale de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des Actionnaires de la Société. Sauf disposition contraire de la Loi sur les Sociétés ou des présents Statuts, elle ne peut en principe adopter de résolution sur toute question qu'avec l'accord de l'Associé Commandité.

19.2 Sauf stipulation contraire au sein des présents Statuts, les règles relatives aux avis de convocations et au quorum prescrites par la Loi sur les Sociétés s'appliqueront aux assemblées des Actionnaires de la Société de même qu'aux délibérations de ces assemblées.

19.3 Chaque Action donne droit à son détenteur à une voix. Un Actionnaire peut prendre part à toute Assemblée Générale en désignant une autre personne, qu'il s'agisse ou non d'un Actionnaire, comme son mandataire en original ou par tout autre moyen écrit de communication adéquat.

19.4 Sauf prescription contraire de la Loi sur les Sociétés ou des présents Statuts, les résolutions d'une Assemblée Générale seront adoptées à la Majorité Ordinaire et les résolutions concernant la modification des présents Statuts ne seront adoptées qu'à la Majorité Spéciale.

19.5 Exception faite de ce qui précède, toute augmentation de tout Engagement d'un Actionnaire, changement de nationalité de la Société, modification du droit à une distribution et modification des obligations de majorité pour la modification des Statuts exigeront l'accord unanime des Actionnaires et de l'Associé Commandité.

Art. 20. Assemblées Générales.

20.1 L'Assemblée Générale annuelle se tiendra, conformément à la Loi sur les Sociétés, au Luxembourg au siège social de la Société ou en tout autre endroit au Luxembourg, le 31 du mois de mai à 10 heures. Si cette date n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale se réunira le premier Jour Ouvrable suivant.

20.2 L'Associé Commandité peut convoquer d'autres Assemblées Générales. Ces Assemblées Générales doivent être convoquées sur demande des Actionnaires représentant le dixième (1/10) du capital social de la Société. Ces Assemblées Générales peuvent se tenir en un lieu et à une heure précisés sur l'avis de convocation à l'assemblée.

20.3 Toutes les Assemblées Générales seront présidées par l'Associé Commandité ou par une personne désignée par ce dernier.

20.4 Les procès-verbaux des Assemblées Générales seront signés par le président de l'assemblée, le secrétaire, désigné par le président, et le scrutateur, choisi par l'Assemblée Générale.

20.5 A moins qu'il ne soit prévu autrement dans la Loi sur les Sociétés, toute résolution circulaire signée par tous les Actionnaires sera valable et contraignante de la même manière que si elle avait été adoptée à une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue. Les signatures pourront apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et pourront être prouvée par un original ou par tout moyen de communication adéquat.

Art. 21. Avis de Convocation.

21.1 Les Assemblées Générales seront convoquées par l'Associé Commandité en vertu d'un avis de convocation indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit (8) jours avant la tenue de l'assemblée à chaque Actionnaire à son adresse inscrite dans le registre des Actionnaires de la Société ou par voie de publication dans la presse luxembourgeoise ou dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

21.2 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une Assemblée Générale et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

V. Période Comptable - Répartition des Bénéfices - Surveillance**Art. 22. Période Comptable - Comptes.**

22.1 A moins qu'il n'en soit disposé autrement dans les présents Statuts, la Période Comptable commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

22.2 Les comptes de la Société seront tenus en dollars US (US\$).

22.3 Dès que cela est raisonnablement possible après la fin de la Période Comptable, l'Associé Commandité établit le bilan et le compte de profits et pertes de la Société. L'Associé Commandité remettra ces documents avec un rapport sur les opérations de la Société au Conseil de Surveillance qui commentera ces documents dans son rapport. L'Associé Commandité fournira aux Actionnaires une copie des états financiers, établis conformément à la Loi sur les Sociétés, relatifs à la Période Comptable précédente.

22.4 Les états financiers seront soumis pour adoption à la prochaine Assemblée Générale annuelle qui les examinera et, si elle l'estime opportun, les approuvera.

Art. 23. Répartition des Bénéfices.

23.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale, tel qu'imposé par la loi. Cette affectation cessera d'être requise dès que le montant de la réserve légale s'élèvera à dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société augmenté ou diminué le cas échéant, tel qu'indiqué à l'Article 6 ci-dessus.

23.2 L'Associé Commandité peut proposer à l'Assemblée Générale la distribution de tout montant restant. Toute distribution aux Actionnaires se fera en respectant les droits préférentiels attachés à chaque Action, le cas échéant.

23.3 Les dividendes peuvent être payés en dollars US ou en une autre devise et aux moment et lieu décidés par l'Associé Commandité.

23.4 L'Associé Commandité peut décider du paiement des dividendes intérimaires dans les conditions et les limites de la Loi sur les Sociétés.

Art. 24. Conseil de Surveillance.

24.1 Les affaires de la Société ainsi que sa situation financière, et plus particulièrement ses livres et ses comptes, seront supervisés par un Conseil de Surveillance.

24.2 Le Conseil de Surveillance sera consulté par l'Associé Commandité concernant toute question éventuelle qu'il détermine.

24.3 Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être des Actionnaires, autres que l'Associé Commandité, ou non. Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour une durée d'au maximum six (6) ans, qui pourra être renouvelée. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être révoqués à tout moment, sur résolution de l'Assemblée Générale adoptée à la Majorité Ordinaire.

24.4 En cas de vacance au sein du Conseil de Surveillance en raison d'un décès, d'un départ à la retraite ou tout autre motif, les membres du Conseil de Surveillance restants pourront se réunir et élire à la majorité un membre qui comblera la vacance jusqu'à l'Assemblée Générale suivante.

24.5 Si la majorité des membres du Conseil de Surveillance quitte son poste, une Assemblée Générale sera convoquée afin de nommer un nouveau Conseil de Surveillance.

24.6 L'Assemblée Générale décidera de la rémunération du Conseil de Surveillance.

24.7 Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président, nommé par le Conseil de Surveillance parmi ses membres, ou par l'Associé Commandité.

24.8 Une convocation écrite de chaque réunion du Conseil de Surveillance sera envoyée à tous ses membres au minimum huit (8) jours avant la date de cette réunion, excepté dans des circonstances exceptionnelles, auquel cas la nature de ces circonstances sera indiquée dans la convocation de la réunion. Cette convocation pourra être levée par le consentement de chacun de ses membres, que ce soit par un original ou par autre moyen écrit de communication adéquat. Une convocation distincte ne sera pas requise concernant les réunions individuelles organisées à des dates et dans des lieux prescrits par un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil de Surveillance. Si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Surveillance, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion pourra avoir lieu sans convocation préalable.

24.9 Tout membre pourra intervenir lors d'une réunion du Conseil de Surveillance en désignant un autre membre comme mandataire par écrit original ou par toute autre moyen écrit de télécommunication adéquat.

24.10 Tous les membres pourront participer à une réunion du Conseil de Surveillance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre simultanément. Ce type de participation à une réunion du Conseil de Surveillance est réputée équivalente à une participation en personne.

24.11 Le Conseil de Surveillance peut délibérer ou agir valablement uniquement si, au minimum, la majorité de ses membres est présente ou représentée.

24.12 Les résolutions seront adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés à cette réunion. Les résolutions pourront également être adoptées par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs instruments écrits, signés par tous les membres.

24.13 Le procès-verbal des séances du Conseil de Surveillance sera signé par son président ou, en son absence, par le président pro tempore qui préside cette séance. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux devant être produits dans le cadre de procédures judiciaires ou dans d'autres circonstances seront signés par le président, ou par le président pro tempore ou par deux (2) membres du Conseil de Surveillance.

24.14 Nonobstant ce qui précède, lorsque la Société nomme un réviseur d'entreprise agréé, aucun Conseil de Surveillance ne sera nommé, en accord avec la Loi sur les Sociétés.

VI. Dissolution et Liquidation.

Art. 25. Dissolution et Liquidation.

25.1 La Société pourra être dissoute volontairement par résolution de l'Assemblée Générale et avec le consentement de l'Associé Commandité.

25.2 La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale, qui fixera par ailleurs leurs pouvoirs et leur rémunération.

25.3 Après paiement de toutes les dettes et charges contre la Société et des dépenses de la liquidation, l'actif net sera distribué entre les Actionnaires proportionnellement au nombre d'Actions qu'ils détiennent.

VI. Dispositions Générales.

Art. 26. Conflit d'Intérêts.

26.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants, administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société ou de l'Associé Commandité auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont gérant, administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

26.2 Tout gérant, administrateur ou fondé de pouvoir de l'Associé Commandité ou de la Société, qui est gérant, administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

26.3 Au cas où un gérant de l'Associé Commandité aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, ce gérant devra informer l'Associé Commandité de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de ce gérant à la prochaine Assemblée Générale.

26.4 Les paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions l'Associé Gérant concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 27. Modification des Statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés le cas échéant par l'Assemblée Générale, sous réserve des exigences de quorum et de majorité définies par le droit luxembourgeois, et sous réserve du consentement de l'Associé Commandité, le cas échéant.

Art. 28. Droit Applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées par application des dispositions du droit luxembourgeois et, en particulier, de la Loi sur les Sociétés.

Dispositions Transitoires

- (1) La première Période Comptable commence à la date des présents Statuts et se termine le 31 décembre 2013.
- (2) La première Assemblée Générale annuelle aura lieu en 2014.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant été établis, les parties susmentionnées ont souscrit les cinquante (50) actions comme suit:

- Viracopos (GP): une (1) Action de Commandité
une (1) Action Ordinaire;
- Tikva Holding S.A.: quarante-huit (48) Actions Ordinaires.

L'Action de Commandité et les Actions Ordinaires ont été entièrement libérées par apport en numéraire, de sorte qu'un capital social libéré s'élevant à cinquante mille dollars US (50.000,- US\$) est maintenant à la libre disposition de la Société, preuve qui a été donnée au notaire instrumentant.

Estimation des Frais et Dépenses

Les comparants déclarent que les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes espèces qui vont être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les parties comparantes, représentant l'entière du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoquées, procèdent immédiatement à la tenue d'une Assemblée Générale extraordinaire.

Après avoir vérifié que l'assemblée était régulièrement constituée, les Actionnaires ont pris à l'unanimité les décisions suivantes avec l'accord de l' Actionnaire-Gérant Commandité:

1. Le nombre des membres du Conseil de Surveillance est fixé à trois (3).
2. Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance pour une durée qui expirera lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2019:
 - M. Pierre de Backer, né le 7 décembre 1973 à Haine-Saint-Paul (Belgique), résidant professionnellement à 7, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - M. Gabor Kacsoh, né le 18 juin 1974 à Budapest (Hongrie), résidant professionnellement à 7, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - M. Tamas Mark, né le 8 juin 1981, à Budapest (Hongrie), résidant professionnellement à 7, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
3. Le siège social de la Société est établi au 7, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BAUER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 26 juin 2013. Relation: LAC/2013/29288. Reçu soixante quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013088201/1157.

(130108160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Westferry Other S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 173.445.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen.

On the twelfth day of June.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

The private limited company Wharf Holdco S.à r.l., with registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 173438,

here represented by Mr. Alain THILL, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed ne varietur by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) Westferry Other S.à r.l., with registered office at L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, R.C.S. Luxembourg number B 173445, has been incorporated by deed of Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on 28 November 2012, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 212 of 29 January 2013 (the "Company").

II.- That the capital of the company Westferry Other S.à r.l., pre-named, presently amounts to twelve thousand five hundred euro (12,500 EUR), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (1 EUR) each.

III.- That the appearing party is the holder of all the shares of the pre-named company Westferry Other S.à r.l..

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company Westferry Other S.à r.l., which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; has full powers to sign, execute and deliver any acts and documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

VI.- That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that the Company has no more assets;

VII.- That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that the Company has no outstanding liabilities;

VIII.- That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any unknown unpaid liabilities of the dissolved company.

IX.- That the liquidation of the company Westferry Other S.à r.l. is completed and that the Company is to be construed as definitely terminated.

X.- That full and entire discharge is granted to the incumbent managers of the dissolved company for the performance of their assignment.

XI.- That the shareholders register of the dissolved company shall be cancelled.

XII.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately one thousand three hundred and twenty-five euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize.

Le douze juin.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée Wharf Holdco S.à r.l., ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 173438,

ici dûment représentée par Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée Westferry Other S.à r.l., ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, R.C.S. Luxembourg numéro B 173445, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 novembre 2012, publié au Mémorial C numéro 212 du 29 janvier 2013 (la «Société»).

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée Westferry Other S.à r.l., pré-désignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune.

III.- Que le comparant est l'associé unique de la prédite société Westferry Other S.à r.l.

IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société Westferry Other S.à r.l. qui a interrompu ses activités.

V.- Que le comparant se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

VI.- Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que la Société n'a plus d'actif.

VII.- Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que la Société n'a pas de passif connu.

VIII.- Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif inconnu de la Société dissoute.

IX.- Que la liquidation de la société Westferry Other S.à r.l. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

X.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

XI.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des parts sociales.

XII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille trois cent vingt-cinq euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 juin 2013. Relation GRE/2013/2422. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 2 juillet 2013.

Référence de publication: 2013088225/105.

(130109173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Westferry 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 173.444.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen.

On the twelfth day of June.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

The private limited company Wharf Holdco S.à r.l., with registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 173438,

here represented by Mr. Alain THILL, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed ne varietur by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) Westferry 7 S.à r.l., with registered office at L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, R.C.S. Luxembourg number B 173444, has been incorporated by deed of Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on 28 November 2012, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 118 of 17 January 2013 (the "Company").

II.- That the capital of the company Westferry 7 S.à r.l., pre-named, presently amounts to twelve thousand five hundred euro (12,500 EUR), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (1 EUR) each.

III.- That the appearing party is the holder of all the shares of the pre-named company Westferry 7 S.à r.l..

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company Westferry 7 S.à r.l., which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; has full powers to sign, execute and deliver any acts and documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

VI.- That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that the Company has no more assets;

VII.- That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that the Company has no outstanding liabilities;

VIII.- That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any unknown unpaid liabilities of the dissolved company.

IX.- That the liquidation of the company Westferry 7 S.à r.l. is completed and that the Company is to be construed as definitely terminated.

X.- That full and entire discharge is granted to the incumbent managers of the dissolved company for the performance of their assignment.

XI.- That the shareholders register of the dissolved company shall be cancelled.

XII.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately one thousand three hundred and twenty-five euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize.

Le douze juin.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée Wharf Holdco S.à r.l., ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 173438,

ici dûment représentée par Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée Westferry 7 S.à r.l., ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, R.C.S. Luxembourg numéro B 173444, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de

résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 novembre 2012, publié au Mémorial C numéro 118 du 17 janvier 2013 (la «Société»).

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée Westferry 7 S.à r.l., pré-désignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune.

III.- Que le comparant est l'associé unique de la prédite société Westferry 7 S.à r.l.

IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société Westferry 7 S.à r.l. qui a interrompu ses activités.

V.- Que le comparant se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

VI.- Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que la Société n'a plus d'actif.

VII.- Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que la Société n'a pas de passif connu.

VIII.- Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif inconnu de la Société dissoute.

IX.- Que la liquidation de la société Westferry 7 S.à r.l. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

X.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

XI.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des parts sociales.

XII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille trois cent vingt-cinq euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 juin 2013. Relation GRE/2013/2423. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 2 juillet 2013.

Référence de publication: 2013088226/104.

(130109193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Atout Finance Sarl, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 178.345.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-neuvième jour de juin.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur Gérard Robert VANDENBERGH, gérant de société, né le 30 mars 1950 à Etterbeek (Belgique), demeurant à L-9512 Wiltz, 15 Route de Bastogne;

- Madame Hedwige Angèle V LONGREE, gérante de société, née le 16 décembre 1951 à Schaerbeek (Belgique), demeurant à L-9512 Wiltz, 15 Route de Bastogne.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle

du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») et par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société prend a dénomination sociale de «ATOUT FINANCE SARL».

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers (au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière) et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle pourra détenir des participations dans des sociétés sans toutefois s'immiscer dans la gestion de celles-ci.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune d'Ettelbruck.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales dans tout autre lieu du pays, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Les parts sociales sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la loi du 11 mai 2007:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 18 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

En cas de démembrement de la propriété des parts sociales, l'exercice des droits sociaux, et en particuliers le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux associés détenteurs de l'usufruit des parts sociales, à l'exclusion des associés détenteurs de la nue-propriété des parts sociales; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux associés détenteurs de la nue-propriété des parts sociales, à l'exclusion des associés détenteurs de l'usufruit des parts sociales.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un des membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels; elle se tiendra le deuxième jeudi du mois de juin au siège social de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés, déclarent souscrire cent (100) parts sociales comme suit:

- Monsieur Gérard Robert VANDENBERGH, pré-qualifié, cinquante parts sociales	50 parts
- Madame Hedwige Angèle V LONGREE, pré-qualifiée, cinquante parts sociales	50 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants pré-qualifiés représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

2.- Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Gérard Robert VANDENBERGH, gérant de société, né le 30 mars 1950 à Etterbeek (Belgique), demeurant à L-9512 Wiltz, 15 Route de Bastogne;

- Madame Hedwige Angèle V LONGREE, gérante de société, née le 16 décembre 1951 à Schaerbeek (Belgique), demeurant à L-9512 Wiltz, 15 Route de Bastogne.

3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un des gérants.

4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. R. VANDENBERGH, H. A. V. LONGREE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 20 juin 2013. Relation: DIE/2013/7855. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 03 juillet 2013.

Référence de publication: 2013088339/177.

(130109966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

C-K-A-N Marketing & Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4431 Belvaux, 72, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 178.341.

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn, den fünfundzwanzigsten Tag im Monat Juni.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Sind erschienen:

1.- Herr Dr. Alfred NEHRING, Jurist und Bankkaufmann, geboren in Insterburg (Deutschland) am 27. Juni 1933, wohnhaft in Fährblick 10, in D-24790 Schacht-Audorf (Schleswig-Holstein), ausgewiesen durch Vorlage des Reisepasses Nr. CH1H4Y797, ausgestellt am 30.10.2009 durch die Landeshauptstadt München (Deutschland);

2.- seine Ehefrau, Frau Karin NEHRING, geborene Struckmann, Geschäftsführungsassistentin, geboren in Schneeren (Deutschland) am 14. August 1945, wohnhaft in Fährblick 10, D-24790 Schacht-Audorf, ausgewiesen durch Vorlage des Reisepasses Nr. CH1HZJ6CO, ausgestellt am 14.09.2009 durch die Landeshauptstadt München (Deutschland);

Diese Erschienenen ersuchen den instrumentierenden Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die vorbenannten Erschienenen errichten hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "C-K-A-N Marketing & Services S.à r.l.".

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Sanem.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist die Erbringung von Dienstleistungen aller Art auf den Gebieten des Marketings in allen Medienbereichen (Marketing-Service), das Management und die Durchführung von Veranstaltungen aller Art, speziell von Werbeveranstaltungen und Produktpräsentationen (Event-Service), Dienstleistungen und Beratungen für Firmen (Firmen-Service) und Dienstleistungen und Beratungen in Verwaltungsdingen und im Bereich des täglichen Lebens für Privatpersonen (service à la personne).

Die Gesellschaft kann jede andere Tätigkeit welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt in Verbindung steht oder welche diesen fördern kann im In- und Ausland, ausüben.

Art. 4. Die Gesellschaft hat eine unbegrenzte Dauer.

Art. 5. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt vierundachtzigtausend Euro (EUR 84.000,-) und ist eingeteilt in sechzig (60) Geschäftsanteile zu je eintausendvierhundertfünfzig Euro (EUR 1.450,-).

Das Gesellschaftskapital kann unter Beachtung der gesetzlichen Vorschriften des Großherzogtums Luxemburg auf Beschluss der Gesellschafterversammlung erhöht oder ermäßigt werden.

Art. 7. Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

Art. 8. Zwischen den Gesellschaftern sind die Geschäftsanteile frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich, der Wert eines Anteils wird auf der Basis der drei letzten Bilanzen der Gesellschaft ermittelt.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Art. 9. Die Gesellschaft hat einen oder zwei Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes gemäß Artikel 3 dieser Satzung, zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die, in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

Im Todesfall eines Gesellschafters fallen dessen Gesellschaftsanteile an die bleibenden Gesellschafter und sind zum Buchwert an den Nachfolger auszuführen.

Art. 12. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am letzten Dezembertag desselben Jahres.

Art. 13. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen,

- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Art. 15. Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Vorübergehende Bestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2013.

Zeichnung der Anteile

Die sechzig (60) Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

1.- Herr Dr. Alfred NEHRING, vorbenannt, dreissig,	30 Anteile
2.- Frau Karin NEHRING, vorbenannt, dreissig,	30 Anteile
TOTAL: SECHZIG	60 Anteile

Die Geschäftsanteile wurden voll in barem Gelde eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von vierundachtzigtausend Euro (EUR 84.000,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem unterzeichnenden Notar nachgewiesen wurde.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausendeinhundert EURO (EUR 1.500,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend an die Gründung haben die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Werden für eine unbestimmte Dauer als Geschäftsführer ernannt:

- Herr Dr. Alfred Nehring, vorbenannt;

- Frau Karin Nehring, vorbenannt;

Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift eines Geschäftsführers verpflichtet.

2.- Der Sitz der Gesellschaft ist in L-4431 Belvaux, 72 rue des Champs.

Der Notar hat die Erschienenen darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Erschienenen ausdrücklich anerkennen.

Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Alfred Nehring, Karin Nehring, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 26 juin 2013. LAC / 2013 / 29386. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé) Irène Thill.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 1. Juli 2013.

Référence de publication: 2013088386/110.

(130109867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

JD Tax & Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9535 Wiltz, 27, rue Knupp.

R.C.S. Luxembourg B 145.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013086649/10.

(130106820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

AZ PL, Société à responsabilité limitée,

(anc. AZ Poids Lourds).

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle de Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 135.865.

L'an deux mille treize.

Le treize juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société anonyme TRANSALLIANCE EUROPE, avec siège social à L-3451 Dudelange, Zone Industrielle de Riedgen, Ancien Site WSA, R.C.S. Luxembourg numéro B 32666,

ici représentée par la FIDUCIAIRE EUROLUX S.A., société anonyme avec siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, R.C.S. Luxembourg numéro B 34752, elle-même représentée par Monsieur Régis LUX, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration déposée au rang des minutes de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 24 mai 2006, numéro 21.015 de son répertoire,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée AZ POIDS LOURDS, avec siège social à L-3451 Dudelange, Zone Industrielle de Riedgen, Ancien Site WSA, R.C.S. Luxembourg numéro B 135865, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 511 du 28 février 2008, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 24 mai 2006, publié au Mémorial C numéro 165 du 26 janvier 2009.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de ladite société AZ POIDS LOURDS et qu'elle a pris la résolution suivante:

Résolution

L'associée unique décide d'adopter avec effet rétroactif au 1^{er} juin 2013 par la société la dénomination de AZ PL et de modifier en conséquence l'article deux des statuts comme suit:

« **Art. 2.** La société prend la dénomination de AZ PL."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Régis LUX, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 juin 2013. Relation GRE/2013/2472. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013088344/42.

(130109914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Andbank Asset Management Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.174.

Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 20 juin 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- D'acter la démission de Monsieur Philippe Esser de son poste d'Administrateur délégué avec effet au 1^{er} juin 2013.
- De réélire Messieurs Ricard Tubau Roca et Alain Léonard en qualité d'Administrateurs pour une période de un an prenant fin à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014, et de réélire Monsieur Donald Villeneuve en qualité d'Administrateur et d'Administrateur délégué pour une période de un an prenant fin à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.
- D'élire Monsieur Gerard Alba Soler, né le 14/01/1972 à Barcelone, Espagne, ayant sa résidence professionnelle à C/ Manuel Cerqueda i Escaler, 6, AD700 Escaldes-Engordany, et Monsieur Josep Xavier Casanovas, né le 27/05/1967 à Barcelone, Espagne, ayant sa résidence professionnelle à C/ Manuel Cerqueda i Escaler, 6, AD700 Escaldes-Engordany, en qualité d'Administrateurs pour une période de un an prenant fin à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014, en remplacement de Messieurs Hugo Pou Mendez et Josep Garcia Nebot, Administrateurs démissionnaires.
- De réélire KPMG Luxembourg S.à r.l. en qualité de Réviseur d'entreprises pour une période de un an prenant fin à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

Andbank Asset Management Luxembourg

Référence de publication: 2013087155/24.

(130108493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

3W Power S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 153.423.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 10 juin 2013

En date du 10 juin 2013, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat des personnes suivantes pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui statuera sur ses comptes annuels au 31 décembre 2013:

- * Bruce ALTON BROCK, administrateur et président
- * Lawrence LAVINE, administrateur
- * Chris MINNETIAN, administrateur
- * Harris WILLIAMS, administrateur
- * Keith BADEN CORBIN, administrateur
- * Robert John HULJAK, administrateur
- * Mark Matthias Wolfgang WÖSSNER, administrateur
- * Thomas MIDDELHOFF, administrateur
- * KPMG Luxembourg, réviseur d'entreprises agréé

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

3W POWER S.A.

Signature

Référence de publication: 2013087105/24.

(130106280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.
